



Politique d'organisation canadienne

- Championnats canadiens de biathlon
- Championnats de biathlon de l'Est
- Championnats de biathlon de l'Ouest
- Championnats canadiens des maîtres
- Sélections de Biathlon Canada
- Biathlon Canada – Événements d'été

Septembre 2026

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
1. GÉNÉRAL.....	4
1.1. RÔLES.....	4
1.2. APPLICATION DE CETTE POLITIQUE.....	5
1.3. RÈGLES.....	5
1.4. INTENTION ET NATURE DES ÉVÉNEMENTS.....	6
1.5. AUTORISATION DES ÉVÉNEMENTS.....	6
1.6. ÉLIGIBILITÉ À L'HÔTE.....	7
1.7. FRÉQUENCE ET TEMPS DES ÉVÉNEMENTS.....	7
2. CLASSES ET TYPES DE COMPÉTITIONS.....	8
2.1. CATÉGORIES DE CONCURRENTS.....	8
2.2. TYPES DE COMPÉTITIONS.....	8
2.3. SPÉCIFICATIONS DE LA COMPÉTITION.....	9
3. INVITATIONS ET PROGRAMMES D'ÉVÉNEMENTS.....	12
3.1. INVITATIONS.....	12
3.2. PROGRAMMES D'ÉVÉNEMENTS.....	13
4. PARTICIPATION, INSCRIPTION ET FRAIS.....	15
4.1. ADMISSIBILITÉ À LA COMPÉTITION.....	15
4.2. CAPACITÉ À LA COMPÉTITION.....	18
4.3. QUOTAS DE PARTICIPATION.....	18
4.4. INSCRIPTION.....	18
5. NORMES ET EXIGENCES EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT.....	22
5.1. ORGANISATION.....	22
5.2. INSTALLATIONS DE COMPÉTITION.....	23
5.3. MÉDICAL.....	26
5.4. CONTRÔLE DU DOPAGE.....	26
5.5. PLAN DE CONTINUITÉ.....	26
5.6. BESOINS EN MATIÈRE DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT.....	26
5.7. ENSEMBLES DE BAVOIRS.....	27

6. RÉSULTATS, RÉCOMPENSES, FONCTIONS SOCIALES ET CÉRÉMONIELLES.....	27
6.1. RÉSULTATS.....	27
6.2. PRIX ET RÉCOMPENSES.....	28
6.3. SOCIAL ET CÉRÉMONIEL.....	33
7. FINANCES, SPONSORING ET PUBLICITÉ.....	34
7.1. RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES.....	34
7.2. SPONSORISATIONS ET MARKETING.....	35
7.3. DIVISION DES RECETTES.....	35
7.4. RAPPORTS ET AUDIT DES FINANCES DES ÉVÉNEMENTS.....	35
7.5. PUBLICITÉ ET MÉDIAS.....	36
8. JURY, DÉLÉGUÉS TECHNIQUES ET ARBITRE NATIONAL.....	36
8.1. JURY DU CONCOURS.....	36
8.2. JURY D'APPEL.....	36
8.3. DÉLÉGUÉS TECHNIQUES.....	37
8.4. ARBITRES NATIONAUX.....	37
9. POLITIQUE ET PROTOCOLES RELATIFS AU FARTAGE SANS FLUORESCENT.....	38
9.1. GÉNÉRAL.....	38
9.2. CONTRAT SANS FLUORESCENTS.....	38
9.3. PROTOCOLE DE FARTAGE.....	38
9.4. PÉNALITÉS.....	38
10. SKIS À ROULETTES ASSORTIS.....	39
11. SÉLECTION D'HÔTES.....	39
11.1. GÉNÉRAL.....	39
11.2. ÉLABORATION DU CALENDRIER.....	39
11.3. ACCORDS.....	39
12. MODIFICATIONS ET ENTRÉE EN VIGUEUR.....	40
12.1. MODIFICATIONS.....	40
12.2. ENTRÉE EN VIGUEUR.....	40
Annexe A - Classes et spécifications des compétitions.....	41
1. Cours et spécifications de ski et de ski à roulettes.....	41
2. Classes et spécifications de course et de tir (« Cross »).....	47

Annexe B – Ajustements réglementaires et procédures de tir pour les concurrents ne portant pas de fusil et pour les catégories de biathlon électronique.....	51
Annexe C – Avis de sécurité concernant la cabine de fartage.....	58
Annexe D – Demandes d'agrément en tant que site admissible pour accueillir les compétitions nationales de Biathlon Canada.....	58
Annexe E – Normes de compétition.....	61

INTRODUCTION

Ce document énonce les normes relatives à l'organisation et à la participation aux événements sanctionnés par Biathlon Canada suivants, notamment :

- Championnats canadiens de biathlon (« Championnats nationaux »)
- Championnats de l'Est de biathlon (« Est »)
- Championnats de l'Ouest de biathlon (« Westerns »)
- Championnats canadiens des maîtres (« Championnats des maîtres »)
- Sélections de Biathlon Canada (« Sélections »)
- Événements d'été de Biathlon Canada (« Événements d'été »)

La politique d'organisation canadienne vise à garantir que les athlètes canadiens puissent se préparer au pays pour des compétitions de haut niveau, tout en alignant le parcours de compétition sur la philosophie de Biathlon Canada en matière de développement à long terme des athlètes.

Toutes les organisations et personnes participant à l'organisation des événements sanctionnés par Biathlon Canada mentionnés ci-dessus doivent se conformer aux dispositions de la présente politique d'organisation.

1. GÉNÉRAL

1.1. RÔLES

Biathlon Canada est responsable du respect des normes régissant les compétitions qu'il sanctionne. Un représentant de Biathlon Canada sera désigné comme principal interlocuteur du comité organisateur de chaque événement.

Le représentant de Biathlon Canada sera impliqué dans toutes les décisions importantes en collaboration avec le CO et le délégué technique (« DT »).

L'organisateur d'un événement doit établir un comité d'organisation. est responsable de veiller au respect des normes décrites dans la présente politique et d'organiser l'événement conformément à cette politique et aux règles applicables de l'IBU concernant l'organisation d'un événement.

Le délégué technique est nommé par Biathlon Canada et est responsable des inspections et réunions nécessaires avec le comité d'organisation afin d'assurer une préparation adéquate. Il préside le jury de la compétition et dirige les arbitres nationaux pendant l'événement.

Biathlon Canada, le comité d'organisation et le délégué technique travailleront ensemble pour prendre les décisions importantes et veiller à ce que l'événement réponde aux besoins de la communauté canadienne du biathlon.

Aux championnats nationaux, le représentant de division (le « représentant de division ») est la personne désignée par chaque division pour assurer la liaison principale entre sa division et le comité d'organisation. Le représentant de division soumet les inscriptions des équipes de relais et attribue les cabines de fartage et les couloirs de mise à zéro. Il doit être présent en personne aux championnats nationaux et sa désignation doit avoir lieu avant la première réunion des capitaines d'équipe.

1.2. APPLICATION DE CETTE POLITIQUE

La présente politique s'applique à l'organisation des championnats nationaux, des championnats de l'Est et de l'Ouest, des championnats des maîtres, des essais de Biathlon Canada et des compétitions estivales de Biathlon Canada, sauf autorisation contraire de Biathlon Canada. Lorsqu'un organisateur soumet une candidature pour une compétition visée par la présente politique, il s'engage à la respecter.

1.3. RÈGLES

Le règlement des compétitions de l'Union internationale de biathlon (« IBU ») s'applique à tous les aspects de l'événement, sauf stipulation contraire dans la présente politique. En l'absence de règle spécifique applicable à une situation non couverte par la présente politique, les principes ou l'esprit du règlement des compétitions de l'IBU, ou ce qui est raisonnable en compétition nationale, prévaudront pour résoudre la situation.

1.4. INTENTION ET NATURE DES ÉVÉNEMENTS

1.4.1. Championnats canadiens de biathlon

Les championnats nationaux constituent une plateforme compétitive nationale permettant de déterminer les champions canadiens dans chaque catégorie et type de compétition. Ils ne peuvent être combinés à aucun autre événement, à l'exception des Championnats nord-américains de biathlon.

1.4.2. Championnats de l'Est et de l'Ouest de biathlon

Les compétitions de l'Est et de l'Ouest sont des événements régionaux destinés à favoriser le développement des athlètes participant aux championnats nationaux. Aucune restriction géographique n'est imposée aux participants de ces deux événements.

1.4.3. Championnats canadiens des maîtres

Les Championnats canadiens des maîtres offrent une plateforme de compétition nationale aux athlètes de 35 ans et plus qui concourent dans les catégories adultes du Canada. Ces championnats peuvent être combinés avec d'autres événements, comme les Championnats nord-américains des maîtres ou les coupes provinciales.

1.4.4. Sélections de Biathlon Canada

Les épreuves de sélection sont des compétitions nationales servant à désigner les athlètes qui représenteront le Canada lors de tournées internationales.

1.4.5. Événements d'été de Biathlon Canada

Les compétitions estivales sont des événements régionaux destinés à offrir des opportunités de compétition durant l'été. Aucune restriction géographique n'est imposée aux participants.

1.5. AUTORISATION DES ÉVÉNEMENTS

Les championnats nationaux, les championnats de l'Est, les championnats de l'Ouest, les championnats des maîtres, les sélections et les compétitions estivales sont sous la juridiction de Biathlon Canada.

Aucun événement ou compétition organisé au Canada ne peut être intitulé Championnats canadiens de biathlon, Championnats nationaux de biathlon, Championnats de biathlon de l'Est, Championnats de biathlon de l'Ouest ou Championnats canadiens des maîtres, ni aucune variante de ces noms, à moins d'être sanctionné par Biathlon Canada.

1.6. ÉLIGIBILITÉ À L'HÔTE

Toute division ou tout club en règle de Biathlon Canada peut soumettre une candidature pour accueillir les Championnats nationaux, les Championnats de l'Est, les Championnats de l'Ouest ou les Championnats des maîtres. L'organisateur doit obtenir l'approbation de sa division pour que sa candidature soit prise en compte. Les Championnats de l'Est sont réservés aux divisions situées à l'est de la frontière entre l'Ontario et le Manitoba, et les Championnats de l'Ouest, à celles situées à l'ouest de cette même frontière.

1.7. FRÉQUENCE ET TEMPS DES ÉVÉNEMENTS

1.7.1. Championnats canadiens de biathlon

Les championnats nationaux auront lieu une fois par an. Les dates seront fixées par Biathlon Canada en consultation avec le comité d'organisation et seront confirmées à ce dernier au plus tard neuf mois avant l'événement.

1.7.2. Championnats de l'Est et de l'Ouest de biathlon

Les championnats de l'Est et de l'Ouest auront lieu une fois par an. Les dates seront fixées par Biathlon Canada en consultation avec le comité d'organisation et confirmées à ce dernier au plus tard neuf mois avant l'événement.

1.7.3. Championnats canadiens des maîtres

Les Championnats des maîtres auront lieu une fois par an. Les dates seront fixées par Biathlon Canada en consultation avec le comité d'organisation et confirmées à ce dernier au plus tard six mois avant l'événement.

1.7.4. Sélections

Les sélections auront lieu conformément aux politiques et procédures de sélection de Biathlon Canada. Les dates seront fixées par Biathlon Canada en fonction des échéances de sélection des équipes.

1.7.5. Événements d'été

Le nombre d'événements d'été et leurs dates seront fixés par Biathlon Canada en consultation avec le comité d'organisation.

2. CLASSES ET TYPES DE COMPÉTITIONS

2.1. CATÉGORIES DE CONCURRENTS

Les catégories de concurrents détaillées à l'annexe A sont établies pour les compétitions nationales sanctionnées par Biathlon Canada.

2.2. TYPES DE COMPÉTITIONS

2.2.1. Championnats canadiens de biathlon

Les championnats nationaux comprennent quatre compétitions par catégorie d'athlètes. Ils doivent inclure des épreuves de sprint et de relais pour toutes les catégories. Les deux autres épreuves seront déterminées par Biathlon Canada en consultation avec le comité d'organisation.

2.2.2. Championnats de l'Est et de l'Ouest d biathlon

Les compétitions de l'Est et de l'Ouest comprendront deux ou trois épreuves par catégorie d'athlète. Le type d'épreuves et le format des relais seront déterminés annuellement par Biathlon Canada, en consultation avec le comité d'organisation.

2.2.3. Championnats canadiens des maîtres

Les Championnats des maîtres comprendront deux ou trois compétitions par catégorie d'athlète. Le type de compétition et le format des relais seront déterminés chaque année par Biathlon Canada, en consultation avec le comité d'organisation.

2.2.4. Sélections

Les Sélections comprendront deux ou trois compétitions pour chaque catégorie de compétiteur. Le type de compétition sera déterminé chaque année par Biathlon Canada en consultation avec le comité d'organisation.

2.2.5. Événements d'été

Les événements d'été comprendront deux ou trois compétitions par catégorie de compétiteur. Le type de compétition sera déterminé chaque année par Biathlon Canada en consultation avec le comité d'organisation.

2.3. SPÉCIFICATIONS DE LA COMPÉTITION

Les spécifications de chaque type de compétition pour chaque catégorie de concurrent sont détaillées dans l'annexe A.

2.3.1. Règles spéciales canadiennes

Les règles des compétitions de poursuite et de relais aux championnats nationaux, aux championnats de l'Est et aux championnats de l'Ouest sont différentes des règles des événements et des compétitions de l'IBU, comme décrit dans les sections 2.3.2 et 2.3.3. D'autres modifications de règles par rapport aux règles des événements et des compétitions de l'IBU sont détaillées dans l'annexe B.

Biathlon Canada se réserve le droit de modifier toutes les compétitions au besoin, en tenant compte de l'évolution des besoins en matière d'installations, de conditions météorologiques, du nombre et de la composition des concurrents et des équipes.

2.3.2. Règles de relais

Tous les relais :

- a. Pour les relais mixtes, les femmes prendront le départ les années impaires et les hommes les années paires.
- b. Les équipes officielles doivent être composées d'athlètes d'une même division. Le représentant de la division soumettra les inscriptions des équipes de sa division ainsi que leur classement.

- c. Dans la limite des places disponibles, les équipes non officielles peuvent s'inscrire. Leur composition n'est pas limitée et elles sont encouragées à permettre une participation maximale. Elles seront placées sur la grille de départ après les équipes officielles.
- d. Lorsque cela est possible, l'organisateur fera en sorte que chaque équipe de relais occupe les couloirs de tir comme indiqué dans la section 8.2.1 du règlement des événements et compétitions de l'IBU.
- e. Dans la mesure du possible, les hommes/femmes et les juniors hommes/femmes devraient être dans le même groupe de départ.
- f. Les relais mixtes peuvent compter 2 ou 4 membres par équipe. Les relais non mixtes peuvent compter 2, 3 ou 4 membres par équipe.
- g. Les relais à deux sont privilégiés pour accroître la compétitivité des divisions plus petites ou en développement et pour augmenter le nombre d'équipes officielles.
- h. Les divisions pourront classer leurs équipes officielles pour le tirage au sort.
- i. Les comités d'organisation, avec l'approbation de Biathlon Canada et du délégué technique, modifieront les règles de relais au besoin afin de s'assurer que les catégories garçons/filles U17 couchés et garçons/filles U17 debout ne transportent pas leurs fusils sur le parcours.

Relais mixte simple :

- j. Les athlètes individuels formeront une équipe pour chacune des classes jumelées suivantes : Hommes/Femmes, Juniors Hommes/Femmes, Benjamins Hommes/Femmes, Garçons/Filles U17 couchés, Garçons/Filles U17 debout, Développement 1, Développement 2, Adulte 1, Adulte 2, Adulte 3 et Adulte 4.

Relais mixte :

- k. Deux hommes et deux femmes ou un homme et une femme formeront une équipe pour chacune des classes jumelées suivantes : Hommes/Femmes, Juniors Hommes/Femmes, Benjamins Hommes/Femmes, Garçons/Filles U17 couchés, Garçons/Filles U17 debout, Développement 1, Développement 2, Adulte 1, Adulte 2, Adulte 3 et Adulte 4.

2.3.3. Règles de la compétition de poursuite

L'épreuve de poursuite se déroulera avec un intervalle de départ de trois secondes entre les concurrents, suivi d'un départ groupé de tous les concurrents restants à 3 minutes. L'ordre de départ est déterminé par l'épreuve de qualification désignée du même événement. Les athlètes n'ayant pas participé à l'épreuve de qualification ou ne l'ayant pas réussie peuvent concourir en poursuite sans classement.

Les concurrents non classés s'élanceront après tous les concurrents qualifiés. Ils seront regroupés, et un tirage au sort sera effectué sous la supervision du directeur de course pour déterminer leur ordre de départ et leurs couloirs respectifs. Les concurrents non classés seront placés dans les couloirs de départ situés derrière les concurrents classés.

Les concurrents non classés s'élanceront, selon un départ simultané modifié, en utilisant les mêmes couloirs de départ que ceux réservés aux concurrents classés. Il pourrait donc être nécessaire de les placer côte à côte dans les couloirs existants plutôt que de créer des couloirs supplémentaires, au-delà du nombre requis par le règlement des compétitions de l'IBU pour accueillir les concurrents classés.

L'heure de départ des participants non classés sera trois secondes après l'heure de départ du dernier participant classé, ou dans le cadre du départ par vague à 3 minutes, selon le cas.

Les participants non classés sont responsables individuellement de prendre le départ à l'heure ou après leur heure de départ officielle et sont soumis aux mêmes règles et sanctions que tous les autres concurrents dans une compétition de poursuite.

2.3.4. Regroupement des catégories Junior et Senior

Pour les championnats nationaux, les championnats de l'Est et de l'Ouest, les sélections de Biathlon Canada et les Événements d'été :

- Les hommes concourront dans le format « Individuel court » ; les hommes juniors concourront dans le format « Individuel » ;
- Les femmes concourront dans le format « Individuel court » ; les femmes juniors concourront dans le format « Individuel » ;
- Pour les compétitions à départ individuel, les hommes et hommes juniors ainsi que les femmes et femmes juniors devront être regroupés pour le tirage au sort des heures de départ ;
- Les résultats seront compilés et affichés comme suit :
 - Hommes
 - Hommes juniors
 - Femmes
 - Femmes juniors

Biathlon Canada et le délégué technique (DT) détermineront les modifications à apporter aux catégories hommes/hommes juniors et femmes/femmes juniors pour les Départ groupé et de Poursuite.

3. INVITATIONS ET PROGRAMMES D'ÉVÉNEMENTS

3.1. INVITATIONS

Le comité d'organisation est responsable de la production de l'invitation à l'événement dans les deux langues officielles, au moins trois mois à l'avance pour les Championnats nationaux et deux mois à l'avance pour tous les autres événements. Le délégué technique et Biathlon Canada doivent approuver l'invitation avant sa diffusion. Pour les Championnats nationaux, le DT et Biathlon Canada doivent

recevoir la première version de l'invitation quatre mois avant l'événement. L'invitation doit comprendre les renseignements suivants :

- a. Nom, dates, lieu et organisateur de l'événement
- b. Types, dates et horaires des compétitions
- c. Lieu et horaire des réunions des capitaines d'équipe
- d. Lieu du site de compétition
- e. Plan du stade, informations sur le parcours et cartes du parcours
- f. Informations sur l'inspection des installations et la formation
- g. Formulaires d'inscription et dates limites
- h. Frais d'inscription et coût de l'activité sociale
- i. Coordonnées du comité d'organisation
- j. Catégorie de compétiteur et tranche d'âge
- k. Ordre de tir et pénalité
- l. Détails concernant les cours de compétition de para-biathlon proposés
- m. Toute dérogation à la présente politique ou au règlement des événements et compétitions de l'IBU.

Dans la mesure du possible, le comité organisateur devrait publier sur le site Web de Biathlon Canada, avant l'envoi de l'invitation, les dates de la compétition, les hôtels et toute autre information logistique disponible.

Pour les événements désignés comme événements régionaux IBU ou événements d'été IBU, l'invitation doit également être approuvée par l'IBU.

3.2. PROGRAMMES D'ÉVÉNEMENTS

Le programme des épreuves ci-dessous ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la DT et de Biathlon Canada.

3.2.1. Programme des championnats canadiens de biathlon

Premier jour : Entraînement officiel

Deuxième jour : Compétition 1

Troisième jour : Compétition 2

Quatrième jour : Entraînement officiel

Cinquième jour : Compétition 3

Sixième jour : Compétition de relais

Une fois l'inscription terminée, le comité d'organisation peut modifier le programme afin de gérer au mieux le nombre de participants inscrits, avec l'approbation du délégué technique et de Biathlon Canada.

L'épreuve qualificative pour la poursuite peut être un sprint ou une course individuelle, et doit être indiquée sur l'invitation.

3.2.1.1. Programme quotidien des compétitions

Le comité d'organisation établira l'horaire quotidien et le calendrier des entraînements, des compétitions, des séances de remise à zéro et des réunions des capitaines d'équipe en collaboration avec le délégué technique et Biathlon Canada.

3.2.1.2. Formation officielle

Si un entraînement officiel est proposé, les horaires qui lui sont alloués doivent être similaires à ceux des compétitions du lendemain. Pour l'entraînement officiel, les installations doivent être préparées exactement comme pour une compétition.

3.2.1.3. Réunions des capitaines d'équipe

La première réunion des capitaines d'équipe sera programmée à une date et un lieu convenables le jour de l'entraînement non officiel.

3.2.1.4. Championnats de l'Est et de l'Ouest de biathlon

Les compétitions de l'Est et de l'Ouest peuvent comprendre une journée d'entraînement officiel et deux jours de compétition, ou trois compétitions réparties sur trois jours. Dans ce dernier cas, Biathlon Canada recommande fortement qu'une des compétitions se déroule sous forme de relais.

3.2.1.5. Championnats canadiens des maîtres

Les Championnats Maîtres peuvent comprendre une journée d'entraînement officiel et deux ou trois jours de compétition, ou trois compétitions sur trois jours.

3.2.1.6. Sélections de Biathlon Canada

Le programme des Sélections dépendra de la durée de l'événement. En général :

- S'il y a trois jours de compétition, il devrait y avoir deux jours d'entraînement officiels.
- S'il y a deux jours de compétition, il devrait y avoir un jour d'entraînement officiel.

Le programme final doit être approuvé par Biathlon Canada.

3.2.1.7. Événements d'été de Biathlon Canada

En règle générale, le programme des événements d'été devrait comprendre une journée d'entraînement officiel et deux journées de compétition. Toute dérogation au format général du programme doit être approuvée par Biathlon Canada.

4. PARTICIPATION, INSCRIPTION ET FRAIS

4.1. ADMISSIBILITÉ À LA COMPÉTITION

Tout participant inscrit à Biathlon Canada et en règle peut participer à une compétition de Biathlon Canada.

Les compétiteurs qui portent leur carabine pendant la compétition et les entraîneurs/membres du personnel qui manipulent des carabines doivent avoir en leur possession et pouvoir présenter sur demande leur permis de possession et d'acquisition d'armes à feu (PPA) ou leur permis de chasse et de chasse pour mineur, et

se conformer à la législation canadienne sur les armes à feu. Pour les championnats nationaux, les compétiteurs doivent posséder une attestation d'entraîneur responsable.

Biathlon Canada se réserve le droit d'autoriser la participation de personnes ou d'équipes d'autres pays au cas par cas. Ces personnes ou équipes doivent obtenir l'approbation de leur fédération nationale et fournir [la Déclaration des armes à feu pour non-résidents](#) (formulaire GRC 5589). Pour plus d'information : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/fs-fd/visit-visite-eng.htm>

Au cours d'une année d'inscription à Biathlon Canada, une fois inscrit comme membre d'une division ou d'un club, aucun compétiteur ne peut prétendre représenter une autre division ou du Club lors de toute compétition sanctionnée par Biathlon Canada, à moins que ce concurrent n'y ait été autorisé par la Division ou le Club dans lequel il a été initialement inscrit.

4.1.1. Citoyenneté

Pour être admissible à une médaille lors d'une compétition sanctionnée par Biathlon Canada, un compétiteur doit être citoyen canadien ou résident permanent du Canada. Un citoyen canadien possédant la double nationalité peut participer et sera admissible à une médaille. Les personnes d'autres nationalités peuvent participer, mais ne sont pas admissibles à une médaille. Les compétiteurs doivent être prêts à démontrer leur admissibilité en présentant un certificat de naissance, un passeport ou une carte de résident permanent canadien. Tout compétiteur inscrit qui n'est ni citoyen canadien ni résident permanent doit se présenter au comité organisateur afin d'éviter l'attribution accidentelle d'une médaille à une personne non admissible. Si un compétiteur qui n'est ni citoyen canadien ni résident permanent se classe parmi les trois premiers, il sera honoré lors de la cérémonie de remise des prix.

4.1.2. Résidence

Biathlon Canada n'a pas de politique de résidence concernant la division ou le club que représente un compétiteur lors d'une compétition de Biathlon Canada. Cependant, tous les compétiteurs doivent pouvoir prouver leur adhésion à la division ou au club auprès duquel ils s'inscrivent.

4.1.3. Pertinence de la classe de compétition

À l'exception des relais, les compétiteurs ne peuvent concourir que dans une catégorie supérieure à celle correspondant à leur âge. La règle de l'IBU stipulant qu'un compétiteur ne peut participer qu'à une seule catégorie pendant toute la durée d'une compétition ne s'applique pas aux compétitions organisées conformément à cette politique. Pour participer à une catégorie IBU aux Championnats nationaux, les compétiteurs doivent satisfaire aux normes de compétition définies à l'annexe E. Les compétiteurs et les entraîneurs sont invités à consulter le guide des catégories de compétition figurant à l'annexe E afin d'aider les compétiteurs à choisir une catégorie dans laquelle ils pourront concourir efficacement.

4.1.4. Athlètes para nordiques

Les athlètes para-nordiques debout sont les bienvenus. Les comités organisateurs s'efforceront également d'offrir des catégories de compétition pour les para-biathéticiens assis et malvoyants. Les formats et spécifications des compétitions sont détaillés à l'annexe A. Les catégories de compétition pour les para-biathéticiens seront précisées dans l'invitation à l'événement. Les para-biathéticiens seront soutenus par leur division, leur club ou l'équipe nationale para-américaine. Les para-biathéticiens qui souhaitent participer à une compétition de Biathlon Canada doivent communiquer avec Biathlon Canada et le comité organisateur avant la date limite d'inscription afin de permettre à Biathlon Canada et au comité organisateur de se préparer en conséquence. Les para-biathéticiens peuvent choisir une catégorie de compétition adaptée à leurs besoins en matière de développement à long terme de l'athlète (DLTA), quel que soit leur âge. Si un para-biathéticien concourt dans une catégorie inférieure, son résultat ne sera pas officiel.

4.1.5. Âge minimum

Les athlètes âgés de moins de 13 ans au 31 décembre ne seront pas autorisés à s'inscrire aux championnats nationaux lors de cette saison de compétition.

4.2. CAPACITÉ À LA COMPÉTITION

Les concurrents participant à toutes les compétitions sanctionnées par Biathlon Canada, ainsi que leur entraîneur responsable pour les championnats nationaux, garantissent tacitement que le concurrent répond aux normes de compétition applicables énoncées à l'annexe E et qu'il est capable de concourir de manière significative au niveau de la catégorie de compétition dans laquelle il s'inscrit.

4.3. QUOTAS DE PARTICIPATION

Si un comité organisateur souhaite limiter le nombre de participants (compétiteurs ou membres du personnel d'équipe), ces limites doivent être approuvées par Biathlon Canada. Biathlon Canada se réserve le droit de limiter le nombre de participants (compétiteurs ou membres du personnel d'équipe) si nécessaire. Toute limite sera précisée dans l'invitation.

4.4. INSCRIPTION

4.4.1. Entraîneurs et personnel

Les compétiteurs doivent désigner un entraîneur responsable possédant une certification d'initiation à la compétition ou une certification supérieure et étant inscrit auprès de Biathlon Canada. L'entraîneur responsable doit attester que le compétiteur est apte à participer à la compétition de manière sécuritaire et constructive. L'entraîneur responsable n'est pas tenu d'être l'entraîneur principal de l'athlète ni d'assister à l'événement.

Les concurrents, les entraîneurs et le personnel d'équipe participant aux événements sanctionnés par Biathlon Canada doivent être des membres en règle, comme suit :

- Les concurrents, les entraîneurs et le personnel d'équipe doivent être membres en règle de Biathlon Canada, de leur division et de leur club.
- Les concurrents doivent être inscrits comme athlètes auprès de Biathlon Canada.
- Pour accéder au champ de tir, les entraîneurs et le personnel de l'équipe doivent être inscrits auprès de Biathlon Canada et avoir suivi le module Sport

sécuritaire du PNCE, le module Création d'un environnement sportif positif du PNCE et le module Comprendre la règle des deux du PNCE .

- Chaque club dont les athlètes participent à une compétition sanctionnée par Biathlon Canada doit avoir un entraîneur-chef présent à l'événement et certifié PNCE au niveau Compétition-Introduction ou supérieur. Un entraîneur peut être entraîneur-chef pour plusieurs clubs ou pour une division entière. Cette exigence ne s'applique pas aux clubs dont les athlètes sont uniquement inscrits dans les catégories adultes.

4.4.2. Championnats canadiens de biathlon

- Les inscriptions aux championnats nationaux seront ouvertes au moins deux mois avant l'événement.
- Le formulaire d'inscription doit être créé à l'aide du modèle d'inscription de Biathlon Canada et doit être approuvé par Biathlon Canada avant son ouverture.
- Tous les athlètes , entraîneurs et membres du personnel d'équipe doivent être inscrits au plus tard deux semaines avant l'événement.
- L'inscription sera publique afin que les entraîneurs, les divisions, Biathlon Canada et le comité d'organisation puissent surveiller et signaler tout problème au besoin.
- Une fois les inscriptions closes, Biathlon Canada, les divisions, les clubs et les entraîneurs auront sept jours pour vérifier les inscriptions et en confirmer l'exactitude.
- Biathlon Canada vérifiera que tous les athlètes , entraîneurs et membres du personnel d'équipe inscrits sont bien des participants enregistrés auprès de Biathlon Canada.
- Biathlon Canada vérifiera que les athlètes inscrits et les entraîneurs responsables sont en règle auprès de Biathlon Canada , notamment en confirmant qu'il n'y a pas de décisions disciplinaires ou de violations des règles antidopage en cours ou en attente .

- Après la clôture des inscriptions, Biathlon Canada enverra à chaque entraîneur responsable la liste de ses athlètes. L'entraîneur responsable doit vérifier que tous les athlètes figurant sur la liste ont été approuvés par lui pour participer à l'événement et sont inscrits dans la bonne division et le bon club. Si un entraîneur responsable a des doutes quant aux capacités d'un de ses athlètes, il doit en discuter avec les parties concernées et en informer Biathlon Canada dans les trois jours suivant la clôture des inscriptions afin qu'une décision soit prise .
- Si un athlète n'est pas en règle avec sa division, celle-ci doit soumettre la question à Biathlon Canada dans les trois jours suivant la clôture des inscriptions pour qu'une décision soit prise.

4.4.3. Championnats de l'Est et de l'Ouest de biathlon

L'inscription aux compétitions de l'Est et de l'Ouest peut se faire par division, par club ou individuellement. Le formulaire d'inscription doit être créé à l'aide du modèle d'inscription de Biathlon Canada et doit être approuvé par Biathlon Canada avant l'ouverture des inscriptions. Les dates limites d'inscription sont les suivantes : doit être stipulé dans l'invitation.

4.4.4. Championnats canadiens des maîtres

L'inscription aux Championnats des maîtres peut se faire par division, par club ou individuellement. Le formulaire d'inscription peut être préparé à partir du modèle fourni par le club ou la division et doit être approuvé par Biathlon Canada avant l'ouverture des inscriptions. Les dates limites d'inscription doivent être précisées dans l'invitation.

4.4.5. Sélections de Biathlon Canada

L'inscription aux Sélections peut se faire par division, par club ou individuellement. Le formulaire d'inscription peut être préparé à partir du modèle fourni par le club ou la division et doit être approuvé par Biathlon Canada avant l'ouverture des inscriptions. Les dates limites d'inscription doivent être précisées dans l'invitation.

4.4.6. Événements d'été de Biathlon Canada

L'inscription aux événements d'été peut se faire par division, par club ou individuellement. Le formulaire d'inscription peut être préparé à partir du modèle fourni par le club ou la division et doit être approuvé par Biathlon Canada avant l'ouverture des inscriptions. Les dates limites d'inscription doivent être précisées dans l'invitation.

4.4.7. Inscription au centre des membres de l'IBU

Pour les compétitions désignées comme événements régionaux ou événements d'été de l'IBU, les concurrents des catégories Benjamins, Juniors et Hommes/Femmes doivent s'inscrire sur l'espace membre de l'IBU afin que leurs résultats soient communiqués à l'IBU et qu'ils obtiennent des points de qualification IBU. Les informations relatives à l'inscription auprès de l'IBU doivent figurer sur l'invitation et sur le formulaire d'inscription.

Les résultats des concurrents des catégories Benjamins, Juniors et Hommes/Femmes qui ne sont pas inscrits sur le portail des membres de l'IBU seront transférés dans la catégorie Adultes correspondante ou, dans le cas des championnats nationaux, dans une catégorie non officielle.

4.4.8. Formulaire d'approbation d'enregistrement de l'IBU

Pour les événements désignés comme événements régionaux IBU ou événements d'été IBU, le formulaire d'inscription doit également être approuvé par l'IBU.

4.5. FRAIS D'INSCRIPTION

La fourchette de prix recommandée est la suivante :

- 40 à 60 \$ par compétition pour les catégories IBU et Adultes, à l'exception des événements d'été.
- 30 à 40 \$ par compétition pour les catégories U17 et Développement, à l'exception des événements d'été.
- 10 à 30 \$ par compétition dans les catégories de biathlon électronique aux championnats de l'Est et de l'Ouest et aux événements d'été.
- 20 à 40 \$ par compétition pour les catégories .22 lors des événements d'été

- 5 \$ par jour pour les événements où toute la cire pour l'entraînement et la compétition est fournie par l'OC

Aucuns frais ne sont exigés pour participer à l'entraînement officiel. La structure des frais doit être indiquée dans l'invitation. Tout montant supérieur à la fourchette recommandée doit être approuvé par écrit par Biathlon Canada. Pour décider d'approuver ou non des frais d'inscription supérieurs à la fourchette recommandée, Biathlon Canada tiendra compte de divers facteurs, notamment les coûts des installations, les coûts des cabines/abris de fartage, les prix et récompenses remis aux athlètes, ainsi que les dépenses exceptionnelles et imprévues.

Pour les championnats nationaux, le comité d'organisation peut facturer des frais d'inscription tardive supplémentaires d'un montant maximal de 10 \$ par compétition pour les concurrents qui s'inscrivent entre 2 et 4 semaines avant l'événement.

En cas d'annulation d'un événement avec un préavis d'au moins une semaine, les frais d'inscription (hors frais de dossier) seront remboursés. Si des circonstances imprévues entraînent une annulation plus tardive, les organisateurs pourront conserver les frais d'inscription afin de couvrir les dépenses déjà engagées.

5. NORMES ET EXIGENCES EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT

Sauf autorisation contraire de Biathlon Canada, l'hôte doit satisfaire aux exigences suivantes.

5.1. ORGANISATION

Le comité d'organisation doit être mis en place conformément aux règles générales des événements et compétitions de l'IBU et doit disposer d'un nombre suffisant d'officiels pour mener l'événement de manière efficace et ordonnée.

Le comité de compétition de toutes les épreuves sanctionnées par Biathlon Canada doit être certifié au niveau Leader. Tous les autres officiels ayant des responsabilités de supervision doivent être certifiés au niveau Avancé.

5.2. INSTALLATIONS DE COMPÉTITION

Les installations de compétition de tous les événements de Biathlon Canada doivent être conformes autant que possible au Règlement des événements et des compétitions de l'IBU. Compte tenu du développement du biathlon, notamment dans les nouvelles communautés, Biathlon Canada autorisera des exceptions raisonnables. Toutefois, les exigences suivantes constituent les normes minimales acceptables :

5.2.1. Gamme

Le stand de tir doit comporter au moins 24 cibles sur une surface stable et plane, des couloirs de tir de 2,75 à 3 mètres de large, balisés, des drapeaux de vent, des accès et sorties sécurisés (de gauche à droite) et une boucle de pénalité à moins de 60 mètres du stand. La rampe de tir doit être suffisamment grande pour accueillir le nombre prévu de compétiteurs, d'entraîneurs et d'officiels. Il doit y avoir suffisamment de supports pour les carabines et d'espace pour répondre aux besoins des athlètes lors du réglage de leur arme, ainsi que pour les carabines non portées, pour les catégories de compétiteurs ne portant pas de carabine. Pour les épreuves de biathlon électronique, le stand de tir doit être situé au plus près du stand de tir .22 afin de permettre une comparaison pertinente des résultats entre les deux catégories.

5.2.2. Cours

Il doit y avoir suffisamment de boucles pour organiser les compétitions requises, une conformité générale avec le règlement des événements et des compétitions de l'IBU, et aucune portion dangereuse.

5.2.3. Stade et zone centrale

Le stade doit être bien configuré pour offrir une bonne visibilité aux spectateurs, avec un espace suffisant pour le départ et l'arrivée, une zone de passage de témoin pour les relais et une zone de départ simultané. Une zone dédiée aux résultats doit être prévue pour permettre aux équipes et aux spectateurs de consulter les résultats.

5.2.4. Sentier d'échauffement

Un sentier d'environ 400 mètres de long, préparé de la même manière que le parcours de compétition, avec un accès depuis la zone centrale, doit être disponible.

5.2.5. Abri d'équipe/Cabane en cire

Un abri pour les équipes et les athlètes, tel qu'un bâtiment ou une tente industrielle chauffée, doit être prévu à moins de 300 mètres du stade, dans la mesure du possible. Cet abri doit être équipé d'électricité, d'éclairage, de chauffage et de ventilation. Il doit être suffisamment spacieux pour accueillir tous les compétiteurs, entraîneurs et membres du personnel. Les cabines en cire ne sont pas autorisées comme abris pour les équipes et les athlètes.

Dans la mesure du possible, une cabine d'application de cire sera attribuée par équipe. Il pourra s'agir d'un espace ouvert, chaque équipe disposant d'une zone réservée. Les cabines d'application de cire ne devront pas se situer à plus de 300 mètres du stade. Le comité d'organisation doit veiller à une ventilation adéquate. La consigne de sécurité relative aux cabines d'application de cire (Annexe C) doit être affichée dans chaque cabine et son application doit être strictement respectée.

5.2.6. Systèmes de synchronisation

Un système conforme aux spécifications de l'IBU et de Biathlon Canada concernant le format et le contenu des documents de compétition, notamment les listes de départ, les résultats et les formats de relais, doit être utilisé. Les résultats doivent être établis au dixième de seconde près. Des appareils électroniques doivent être utilisés pour la collecte des données de chronométrage au départ, à l'arrivée et dans la zone de pénalité. Des données de chronométrage secondaires au départ, à l'arrivée et dans la zone de pénalité doivent également être recueillies afin de servir de référence pour la vérification des résultats. Pour les Championnats nationaux, l'utilisation de transpondeurs pour l'identification des compétiteurs est obligatoire, et le système de résultats utilisé doit permettre la diffusion en direct des temps intermédiaires de ski sur Internet pendant toute la durée de l'événement.

Conformément aux directives du délégué technique, les distances de la boucle du parcours et du stand de tir doivent être mesurées et les données de chronométrage du parcours doivent être recueillies, comme suit :

- La distance entre le départ et l'entrée du stand de tir
- La distance entre l'entrée du stand de tir et la sortie du stand de tir.
- La distance entre la sortie du stand de tir et le point où les concurrents sont de retour sur le parcours.
- Le temps de parcours, le temps de tir et le temps de pénalité pour chaque boucle

Les données relatives au temps de parcours et au temps de tir doivent être compilées, et les informations qui en résultent doivent être intégrées au processus de production des résultats.

Un équipement d'enregistrement vidéo doit être utilisé, conformément aux directives du délégué technique, pour couvrir la ligne de départ, la ligne d'arrivée, la boucle de pénalité et le râtelier à fusils de sortie du stand de tir, le cas échéant.

5.2.7. Parking

Il doit y avoir suffisamment d'espace de stationnement pour les véhicules des spectateurs, des concurrents et du personnel à moins de 500 mètres du site du stade, ou un service de navette adéquat doit être mis en place.

5.2.8. Toilettes et vestiaires pour les concurrents et le personnel des équipes

Des toilettes doivent être mises à la disposition des bénévoles, des compétiteurs, du personnel des équipes et des spectateurs. Le comité d'organisation doit prévoir au moins une toilette intérieure ou extérieure pour 40 personnes, équipée d'un distributeur de gel hydroalcoolique, à moins de 100 mètres de la zone centrale. Des toilettes séparées doivent être prévues pour les spectateurs, si possible. Au moins une toilette privée, chauffée et accessible doit être mise à disposition.

Des vestiaires préservant l'intimité des athlètes doivent être mis à leur disposition. Si plusieurs vestiaires individuels ne sont pas prévus, il doit y avoir un vestiaire pour les femmes, un vestiaire pour les hommes et un vestiaire individuel.

5.2.9. Services aux spectateurs

Des services à destination des spectateurs, tels qu'une zone de restauration et une zone de réchauffement, devraient être prévus si possible.

5.3. MÉDICAL

Un véhicule adapté ou une motoneige équipée d'une luge doit être présent sur le site de la compétition pour l'évacuation des blessés. Si aucun médecin de compétition n'est disponible, une personne formée aux premiers secours doit être désignée.

L'organisateur doit prévoir l'évacuation du stade vers un établissement médical par ambulance, véhicule adapté désigné ou hélicoptère.

5.4. CONTRÔLE DU DOPAGE

Le comité d'organisation doit prévoir un espace pour le contrôle antidopage répondant aux besoins du Centre canadien d'éthique dans le sport, comprenant des toilettes dédiées.

5.5. PLAN DE CONTINUITÉ

Le comité d'organisation, en collaboration avec Biathlon Canada, doit élaborer un plan d'urgence réaliste pour faire face aux conditions météorologiques et aux températures défavorables. Ce plan pourrait inclure un site de réserve, un entrepôt de neige de réserve ou un système de transport de la neige jusqu'au site.

5.6. BESOINS EN MATIÈRE DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT

Les organisateurs n'ont aucun contrôle sur les conditions locales de transport et d'hébergement; toutefois, des normes acceptables doivent être respectées pour le bon déroulement des événements de Biathlon Canada. Biathlon Canada évaluera ces conditions lors de l'attribution des événements.

5.6.1. Transport

Idéalement, la localité d'accueil serait desservie par les principales compagnies aériennes et située à proximité du site de compétition. Les organisateurs doivent prévoir le transport de groupe entre le site de compétition et les hébergements, ainsi qu'entre l'aéroport et les hébergements. Ils doivent également se renseigner sur les

modalités de transport vers et depuis cette localité, les transferts entre le site de compétition et les hébergements, et la disponibilité de véhicules de location, et communiquer ces informations avec l'invitation.

5.6.2. Hébergement

Des hébergements en nombre suffisant doivent être disponibles dans un rayon de 30 km autour du site de compétition pour accueillir tous les compétiteurs, le personnel des équipes, les officiels venant de l'extérieur et les visiteurs officiels. Les normes de propreté et de service doivent être généralement acceptables; toutefois, les chambres partagées sont autorisées. Le comité d'organisation doit tout mettre en œuvre pour négocier un tarif de groupe raisonnable auprès des hébergements locaux. Un établissement de restauration, commercial ou autre, doit se trouver à moins de 1 km de l'hébergement. À la demande de Biathlon Canada, le comité d'organisation réservera des hébergements appropriés pour Biathlon Canada, aux frais de ce dernier.

5.7. ENSEMBLES DE BAVOIRS

Outre les dossards de compétition habituels, le port d'un numéro de relais (au minimum un, à placer sur la cuisse droite) est obligatoire pour les championnats nationaux. Le comité d'organisation doit également fournir un jeu de dossards de relais réglementaire si des épreuves de relais sont organisées.

6. RÉSULTATS, RÉCOMPENSES, FONCTIONS SOCIALES ET CÉRÉMONIELLES

6.1. RÉSULTATS

Les résultats de toutes les compétitions de Biathlon Canada doivent être produits conformément au Règlement des compétitions de l'IBU et à la présente section. Pour chaque compétiteur, les résultats doivent indiquer son club, sa division, son équipe (le cas échéant), sa nationalité, son année de naissance, ses pénalités de tir, son temps, son retard et son total de points. Pour les catégories mixtes, les résultats doivent indiquer le classement de chaque compétiteur dans sa sous-catégorie pour tous les compétiteurs ayant indiqué leur sexe lors de l'inscription. Les résultats doivent être transmis à Biathlon Canada au format .xls ou .csv immédiatement après la publication des résultats définitifs.

Tous les résultats de toutes les compétitions seront envoyés aux adresses indiquées par Biathlon Canada et publiés sur le site Web mentionné par le comité organisateur dans l'invitation, dans l'heure suivant la publication des résultats définitifs. Des résultats distincts doivent être produits pour les épreuves simultanées.

Pour les événements désignés comme événements régionaux IBU ou événements d'été IBU, le comité d'organisation est responsable du téléchargement des résultats de chaque compétition sur Siwi Data dans les 24 heures suivant la fin de la compétition.

6.2. PRIX ET RÉCOMPENSES

Les prix sont soumis à l'approbation de Biathlon Canada. Ils doivent comprendre des médailles et peuvent être complétés par des trophées, des plaques ou d'autres prix appropriés. Le dessin des médailles doit être approuvé par Biathlon Canada. Les médailles doivent être gravées ou comporter les mentions suivantes :

- Nom de l'événement
- Catégorie et type de compétition (ex. : 20 km individuel hommes), et classement
- Municipalité et province
- Année

Des médailles seront décernées aux trois premiers de chaque catégorie : Hommes, Femmes, Juniors Hommes, Juniors Femmes, Benjamins Hommes, Benjamins Femmes, Garçons U17 couchés, Filles U17 couchées, Garçons U17 debout et Filles U17 debout. Des médailles, ou toute autre marque de reconnaissance déterminée par le Comité d'organisation, seront remises aux compétiteurs des catégories Développement et Adultes.

Outre les médailles, des prix peuvent être décernés à la discrétion du comité d'organisation. Les récompenses ou prix pour diverses raisons telles que l'esprit sportif, les vitesses de ski ou les scores de tir sont autorisés.

Pour les catégories Développement, Garçons U17 couchés, Filles U17 couchées, Garçons U17 debout, Filles U17 debout, Benjamins Hommes et Benjamins Femmes, les

résultats doivent classer les concurrents au classement général, afficher leur année de naissance et indiquer leur rang par année de naissance.

Pour les catégories adultes, les résultats seront séparés en sous-catégories par sexe et en trois groupes d'âge distincts : Sport 17-34, Maîtres 35-49 et Maîtres 50+.

Les équipes de relais officielles doivent être composées de concurrents d'une même division. Les médailles de relais seront décernées aux équipes officielles selon leur ordre d'arrivée.

Si des concurrents non canadiens terminent parmi les trois premiers, ils doivent être dûment reconnus pour leurs accomplissements lors de la cérémonie de remise des prix et être invités sur le podium pour recevoir des prix, des médailles ou d'autres récompenses appropriées, selon la décision du comité d'organisation.

Les frais liés à toutes les récompenses accordées en vertu de la présente section sont à la charge du comité d'organisation.

6.2.1. Prix cumulatifs des Championnats canadiens de biathlon

Lors de chaque course des championnats nationaux, des points seront attribués aux concurrents de chaque catégorie qui respectent les critères suivants :

1. Les concurrents concourent dans la bonne catégorie ;
2. Les concurrents sont admissibles au moment de l'inscription et pendant chaque compétition au cours de laquelle des points sont attribués ;
3. Les concurrents prennent le départ et terminent la course. Les athlètes qui n'achèvent pas la course ou qui sont disqualifiés ne recevront aucun point ;
4. Les concurrents sont des citoyens canadiens ou des résidents permanents.
5. Seuls les points seront attribués aux équipes de relais officielles.

Biathlon Canada et le Comité d'organisation calculeront les points des différents champions au classement général, qui seront annoncés à la fin de chaque Championnat national. Le décompte des points sera affiché sur le site Web de l'événement après chaque compétition.

Biathlon Canada remettra les prix cumulatifs pour :

- Champion individuel – plaque ;
- Championnat de division – bannière ;
- Championnat de club – bannière ;
- Club 2e et 3e place – petite bannière.

Biathlon Canada et le Comité d'organisation pourraient offrir des prix supplémentaires.

Système de points

Le système de points des championnats nationaux utilisera les points de discipline de la Coupe du monde IBU pour toute compétition de « discipline individuelle » organisée lors des championnats nationaux.

Les points de relais ne seront comptabilisés que dans le classement général de la division.

En cas d'égalité pour les champions individuels, le vainqueur final sera déterminé comme suit :

1. Le concurrent ayant obtenu le plus grand nombre de premières places sera déclaré vainqueur général ;
2. Si 1) aucun vainqueur n'est désigné, le concurrent ayant obtenu le plus grand nombre de deuxièmes places parmi les concurrents à égalité avec le plus grand nombre de premières places sera déclaré vainqueur général ; et
3. Si 1) et 2) ne produisent pas de vainqueur, alors une égalité est déclarée et les concurrents seront considérés comme co-champions.

En cas d'égalité au classement général des clubs ou des divisions, les clubs/divisions à égalité seront considérés comme co-champions.

Prix individuels cumulatifs de tireur d'élite nordique

Dans chaque catégorie officielle, les participants accumulent des points à chaque course, ce qui constitue un total. Ce total permet de les classer par rapport aux autres

concurrents de la catégorie, du plus grand nombre de points au plus petit. En cas d'égalité, le concurrent ayant le meilleur score sera retenu. Les athlètes sont éligibles aux médailles et aux récompenses de la catégorie dans laquelle ils sont éligibles et dans laquelle ils choisissent de concourir, quel que soit leur âge. Il est possible qu'un athlète soit classé dans deux catégories différentes.

Des points seront attribués dans les catégories officielles suivantes.

1. Hommes
2. Femmes
3. Juniors hommes
4. Juniors femmes
5. Benjamins hommes
6. Benjamins femmes
7. Garçons de moins de 17 ans couchés
8. Filles U17 couchées
9. Garçons U17 Debout
10. Filles U17 Debout

Club Aggregate

Les points individuels de chaque participant seront additionnés et contribueront au total des points de son club. L'ensemble des points individuels des membres participants formera le total des points du club.

Division Agrégat

Une division championne nationale sera désignée selon le système de notation suivant :

- Pour les compétitions individuelles, chaque division prendra en compte les trois meilleurs classements dans chaque catégorie agrégée individuelle pour atteindre le top 40.
- Le principe de la rétrogradation sera appliqué : si un quatrième skieur ou plus de la même division figure parmi les 30 premiers, ces points ne seront attribués à personne.
- Pour les relais : chaque division peut inscrire jusqu'à deux équipes masculines et deux équipes féminines par catégorie officielle pour les relais à 3 ou 4 personnes, ou jusqu'à 4 équipes pour les relais à 2 personnes. Les points seront attribués par équipe, et non par individu.
- Le système de points IBU sera utilisé pour le calcul du score.

6.2.2. Championnats de l'Est et de l'Ouest

Les médailles seront identiques pour les championnats de l'Est et de l'Ouest et pour les championnats nationaux, avec les adaptations nécessaires, notamment concernant le libellé. Les récompenses cumulées ne sont pas attribuées pour les compétitions de l'Est et de l'Ouest.

6.2.3. Championnats canadiens des maîtres

Des médailles seront décernées aux champions maîtres. Le dessin des médailles doit être approuvé par Biathlon Canada. Les médailles doivent comporter, soit une gravure, soit une impression des mentions suivantes :

- Nom de l'événement
- Catégorie et type de compétition (ex. : Femmes adultes 3 (35–49) 10 km individuel), et classement
- Municipalité et province
- Année

Des médailles seront décernées aux trois premiers de chaque sous-catégorie par sexe et groupe d'âge : Maîtres 35–49 et Maîtres 50+.

Les prix cumulatifs ne sont pas décernés pour les Championnats des maîtres.

6.2.4. Sélections de Biathlon Canada

Il n'est pas obligatoire de remettre des médailles lors des sélections. Si des médailles sont remises, leur conception doit être approuvée par Biathlon Canada. Les médailles doivent comporter, soit gravées, soit imprimées avec les mentions suivantes :

- Nom de l'événement
- Catégorie et type de compétition (ex. : 20 km individuel hommes), et classement
- Municipalité et province
- Année

Des médailles seront décernées aux trois premiers de chaque catégorie lors de l'épreuve de sélection. Aucun prix cumulatif ne sera attribué pour les épreuves de sélection.

6.2.5. Événements d'été de Biathlon Canada

Les médailles seront identiques pour les compétitions d'été et les championnats nationaux, avec les modifications nécessaires, notamment concernant le libellé. Les prix du classement général ne sont pas décernés pour les compétitions d'été.

6.3. SOCIAL ET CÉRÉMONIEL

Ces directives relatives aux cérémonies s'appliquent aux Championnats nationaux, mais devraient également être prises en compte pour les Championnats de l'Est, de l'Ouest et les Championnats canadiens des maîtres. Le comité organisateur peut organiser une cérémonie d'ouverture et doit organiser une réception où pourront avoir lieu la remise des prix nationaux de Biathlon Canada et d'autres récompenses. Le format de cette réception doit être précisé dans la candidature. Biathlon Canada doit examiner et approuver l'organisation de la réception et de la cérémonie.

6.3.1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture est facultative, mais devrait avoir lieu sur le site de compétition, en présence des compétiteurs, des officiels et des spectateurs. Elle peut toutefois se tenir ailleurs, à la demande de l'organisateur et avec l'approbation de DT et de Biathlon Canada. La cérémonie devrait inclure une reconnaissance des terres traditionnelles et des Premières Nations, des Inuits et des Métis comme gardiens de

ces terres, une brève allocution d'ouverture prononcée par une personnalité locale ou étrangère et un aîné autochtone ou un gardien du savoir traditionnel, la levée du drapeau et l'interprétation de l'hymne national. La cérémonie ne doit pas perturber les activités essentielles d'avant-compétition des compétiteurs ou des officiels.

6.3.2. Remise des médailles et autres récompenses

La remise des médailles doit être un moment officiel, en reconnaissance des performances exceptionnelles des athlètes. Les médailles doivent être remises quotidiennement, après la fin des compétitions. Les médailles des compétitions ayant lieu le jour de la réception peuvent également y être remises.

6.3.3. Fonction sociale

La réception ne doit pas excéder 3 heures. Un système de sonorisation doit être disponible. Les frais liés à la réception doivent être inclus dans l'offre.

7. FINANCES, SPONSORING ET PUBLICITÉ

7.1. RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES

7.1.1. Comité d'organisation

Tous les frais liés à l'organisation d'événements sanctionnés par Biathlon Canada, à l'exception des déplacements des équipes vers et depuis la communauté hôte ainsi que de leur hébergement et de leurs repas, sont à la charge du comité organisateur. Le financement provient généralement des commandites et des frais d'inscription. Dans de rares cas particuliers, une subvention de Biathlon Canada peut être accordée. Les frais de voyage et d'hébergement sont remboursés conformément à la politique de Biathlon Canada en matière de voyages et de dépenses.

7.1.2. Coûts DT lors des événements sanctionnés par Biathlon Canada

Le comité d'organisation remboursera au délégué technique ses frais de déplacement, d'hébergement et de repas pour les compétitions sanctionnées par Biathlon Canada.

7.1.3. Inspection préalable à l'événement

Pour les ressortissants, si une visite d'inspection préalable à l'événement est nécessaire, le CO prendra en charge les frais de voyage, d'hébergement et de repas du DT.

7.2. SPONSORISATIONS ET MARKETING

Tous les commandites et avantages marketing recherchés par le comité d'organisation sont soumis à l'approbation de Biathlon Canada avant leur finalisation. Dans certains cas, Biathlon Canada peut initier et négocier des commandites en consultation avec le comité d'organisation. Ce dernier doit s'assurer de communiquer avec Biathlon Canada au sujet des commandites et d'obtenir les bannières de commanditaires de Biathlon Canada qui doivent être affichées sur le site pendant l'événement.

7.2.1. Articles en solde de Biathlon Canada

Biathlon Canada se réserve le droit de vendre ses produits dérivés dans un lieu approprié désigné par le comité organisateur. Cela n'empêche pas ce dernier de commercialiser des produits dérivés de sa propre conception. Le comité organisateur doit aviser Biathlon Canada de son intention de vendre des produits dérivés au moins six mois avant l'événement.

7.3. DIVISION DES RECETTES

Dans les cas de commandite obtenue ou négociée par Biathlon Canada pour l'événement, Biathlon Canada, en consultation avec le CO, décidera du partage des revenus de commandite.

7.4. RAPPORTS ET AUDIT DES FINANCES DES ÉVÉNEMENTS

Le comité organisateur doit déclarer par écrit à Biathlon Canada les coûts de l'événement. La performance financière de l'événement est soumise à un audit par Biathlon Canada.

Pour les événements désignés comme événements régionaux de l'IBU ou événements d'été de l'IBU, le comité d'organisation est responsable de la transmission des rapports exigés par l'IBU à Biathlon Canada dans les 20 jours suivant la dernière compétition.

7.5. PUBLICITÉ ET MÉDIAS

7.5.1. Couverture télévisée

Le comité d'organisation doit assurer une publicité maximale. Cependant, toute diffusion télévisée nationale, y compris les modalités financières, sera négociée sous la juridiction de Biathlon Canada.

7.5.2. Installations de soutien à la presse

Tout doit être mis en œuvre pour fournir à la presse des moyens de communication, notamment un accès téléphonique et internet.

7.5.3. Relations avec les médias

Le comité d'organisation doit désigner un responsable des relations avec les médias pendant l'événement. Ce responsable devra notamment diffuser les résultats aux médias.

8. JURY, DÉLÉGUÉS TECHNIQUES ET ARBITRE NATIONAL

8.1. JURY DU CONCOURS

Le jury de compétition de tous les événements sanctionnés par Biathlon Canada sera composé du délégué technique, du responsable de la compétition et de trois représentants élus lors de la première réunion des capitaines d'équipe.

Lorsqu'il y a des compétitions le matin et l'après-midi, des jurys distincts peuvent être constitués pour les compétitions du matin et de l'après-midi.

8.2. JURY D'APPEL

Le jury d'appel des championnats nationaux et des sélections de Biathlon Canada fonctionnera conformément au règlement des événements et des compétitions de l'IBU, à ceci près qu'aucun membre du jury ne sera considéré comme ayant un préjugé si sa division est impliquée.

Le jury d'appel des championnats nationaux et des sélections de Biathlon Canada sera un jury d'appel permanent qui se réunira normalement à distance. Ce jury sera composé du président de Biathlon Canada (ou de son représentant), du directeur

général de Biathlon Canada (ou de son représentant), du directeur du développement sportif de Biathlon Canada et de deux membres du conseil d'administration de Biathlon Canada.

Il n'y aura pas de jury d'appel pour les compétitions de l'Est ou de l'Ouest, les championnats Maîtres ou les événements d'été.

8.3. DÉLÉGUÉS TECHNIQUES

Un délégué technique (DT) sera nommé par Biathlon Canada pour les compétitions sanctionnées par Biathlon Canada. Le DT a pour mission d'assister le comité organisateur et de veiller à ce que les compétitions se déroulent conformément aux politiques de Biathlon Canada et au Règlement des compétitions de l'IBU. Le DT représente Biathlon Canada et aucune autre organisation ou agence.

Le délégué technique doit communiquer avec le directeur général dès que possible après sa nomination. Le directeur général doit faire part de toute préoccupation directement au délégué technique, qui pourra ensuite consulter Biathlon Canada au besoin.

Tous les délégués techniques des compétitions sanctionnées par Biathlon Canada doivent détenir au minimum une certification de délégué technique en vertu du Programme des officiels de Biathlon Canada.

8.4. ARBITRES NATIONAUX

Il n'est pas nécessaire de désigner des officiels régionaux (OR) pour les compétitions sanctionnées par Biathlon Canada. Toutefois, si des candidats qualifiés sont disponibles pour l'organisateur sans frais pour Biathlon Canada, les demandes de nomination à titre d'OR seront examinées par Biathlon Canada. Les comités organisateurs peuvent envisager ces nominations pour épauler le délégué technique, afin d'accroître les chances de succès de l'événement et d'offrir une expérience précieuse aux officiels. Les OR ne peuvent faire partie du comité organisateur ni exercer aucune fonction organisationnelle durant l'événement.

9. POLITIQUE ET PROTOCOLES RELATIFS AU FARTAGE SANS FLUORESCENT

9.1. GÉNÉRAL

L'utilisation de produits fluorés est totalement interdite lors de toutes les compétitions sanctionnées par Biathlon Canada. Cette interdiction des farts de glisse fluorés a été mise en place afin de protéger la santé des personnes et l'environnement. Les farts de glisse à haute teneur en fluor (HF), moyenne teneur en fluor (MF) ou faible teneur en fluor (LF), y compris les poudres, les rondelles, les blocs et les liquides HF, MF ou LF, ainsi que les additifs et durcisseurs pour poudres par temps froid contenant des fluorures, sont interdits.

9.2. CONTRAT SANS FLUORESCENTS

En participant aux Championnats canadiens, les compétiteurs, les entraîneurs et le personnel acceptent de s'abstenir de posséder, d'appliquer, d'utiliser, de vendre, de donner ou d'échanger tout produit contenant des fluorocarbones.

Les représentants de Biathlon Canada peuvent effectuer des vérifications périodiques de la salle de fartage lors de tout événement sanctionné par Biathlon Canada.

9.3. PROTOCOLE DE FARTAGE

Biathlon Canada mettra en œuvre un protocole de fartage lors des compétitions sanctionnées par Biathlon Canada. Les détails de ce protocole de fartage seront précisés dans l'invitation.

9.4. PÉNALITÉS

Toute personne ou équipe trouvée en possession, appliquant, utilisant, vendant, distribuant ou échangeant des produits contenant des fluorocarbones, ou en violation d'un protocole de fartage, sera passible d'amendes de 2000 \$ ou d'une disqualification, ou des deux.

10. SKIS À ROULETTES ASSORTIS

Les compétitions estivales désignées comme compétitions estivales IBU doivent utiliser des skis à roulettes assortis pour les catégories Hommes/Femmes et Juniors Hommes/Femmes.

11. SÉLECTION D'HÔTES

11.1. GÉNÉRAL

Biathlon Canada organisera des réunions avec les représentants des sites admissibles afin de déterminer un calendrier pour l'organisation des championnats nationaux, des championnats de l'Est et de l'Ouest, des championnats des maîtres et des événements d'été.

Consultez l'annexe D pour plus de détails sur la procédure de candidature pour devenir un lieu admissible.

Compte tenu du calendrier précis requis pour la tenue des épreuves, Biathlon Canada nommera directement le comité organisateur hôte.

11.2. ÉLABORATION DU CALENDRIER

Biathlon Canada s'efforcera de rencontrer les représentants des sites d'accueil, Nordiq Canada et l'Association américaine de biathlon afin de coordonner les calendriers pour le cycle. La confirmation des sélections finales pour la saison à venir sera communiquée par écrit à l'hôte et à la division dans les 30 jours suivant l'approbation.

11.3. ACCORDS

Une fois l'approbation obtenue, Biathlon Canada et l'hôte établiront un protocole d'entente en vertu duquel ce dernier organisera l'événement.

12. MODIFICATIONS ET ENTRÉE EN VIGUEUR

12.1. MODIFICATIONS

Biathlon Canada peut modifier cette politique à tout moment.

12.2. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique d'accueil entre en vigueur à la date indiquée au bas du document et remplace toutes les politiques d'accueil précédentes de Biathlon Canada.

Annexe A – Classes et spécifications des compétitions

1. Cours et spécifications de ski et de ski à roulettes

Classe	Format de compétition	Distance de compétition	Type de départ	Boucles	Longueur	Séquence	Pénalité
Femmes (21+)	Individuelle	15 km	Simple, 15 secondes	5	3 km	CDCD	60 secondes
	Individuelle court	12,5 km	Simple, 15 secondes	5	2,5 km	CDCD	45 secondes
	Départ groupé 30	12,5 km	Simultané	5	2,5 km	CCDD	150 m
	Départ groupé 60	12 km	Simultané	6	2 km	CCDD	150 m
	Poursuite	10 km	Poursuite, 3 secondes	5	2 km	CCDD	150 m
	Sprint	7,5 km	Simple, 15 secondes	3	2,5 km	CD	150 m
	Relais	6 km	Simultané	3	2 km	CD	150 m
	Relais mixte	6 km	Simultané	3	2 km	CD	150 m
	Relais mixte simple	6–7,5 km	Simultané	4 ou 5	1,5 km	CDCD	75 m
	Qualification Super Sprint	4,5 km	Simple, 15 secondes	3	1,5 km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	7,5 km	Simultané	5	1,5 km	CCDD	75 m
Hommes (21 ans et plus)	Individuelle	20 km	Simple, 15 secondes	5	4 km	CDCD	60 secondes
	Individuelle court	15 km	Simple, 15 secondes	5	3 km	CDCD	45 secondes
	Départ groupé 30	15 km	Simultané	5	3 km	CCDD	150 m
	Départ groupé 60	15 km	Simultané	6	2,5 km	CCDD	150 m
	Poursuite	12,5 km	Poursuite, 3 secondes	5	2,5 km	CCDD	150 m
	Sprint	10 km	Simple, 15 secondes	3	3,3 km	CD	150 m
	Relais	7,5 km	Simultané	3	2,5 km	CD	150 m
	Relais mixte	6 km	Simultané	3	2 km	CD	150 m
	Relais mixte simple	6–7,5 km	Simultané	4 ou 5	1,5 km	CDCD	75 m
	Qualification Super Sprint	4,5 km	Simple, 15 secondes	3	1,5 km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	7,5 km	Simultané	5	1,5 km	CCDD	75 m
Femmes juniors (19–20 ans)	Individuelle	12,5 km	Simple, 15 secondes	5	2,5 km	CDCD	45 secondes
	Départ groupé 30	10 km	Simultané	5	2 km	CCDD	150 m
	Départ groupé 60	9 km	Simultané	6	1,5 km	CCDD	150 m
	Poursuite	10 km	Poursuite, 3 secondes	5	2 km	CCDD	150 m
	Sprint	7,5 km	Simple, 15 secondes	3	2,5 km	CD	150 m
	Relais	6 km	Simultané	3	2 km	CD	150 m
	Relais mixte simple	6–7,5 km	Simultané	4 ou 5	1,5 km	CDCD	75 m

	Qualification Super Sprint	4,5 km	Simple, 15 secondes	3	1,5 km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	7,5 km	Simultané	5	1,5 km	CCDD	75 m
Hommes juniors (19-20 ans)	Individuelle	15 km	Simple, 15 secondes	5	3 km	CDCD	45 secondes
	Départ groupé 30	12,5 km	Simultané	5	2,5 km	CCDD	150 m
	Départ groupé 60	12 km	Simultané	6	2 km	CCDD	150 m
	Poursuite	12,5 km	Poursuite, 3 secondes	5	2,5 km	CCDD	150 m
	Sprint	10 km	Simple, 15 secondes	3	3,3 km	CD	150 m
	Relais	7,5 km	Simultané	3	2,5 km	CD	150 m
	Relais mixte	6 km	Simultané	3	2 km	CD	150 m
	Relais mixte simple	6-7,5 km	Simultané	4 ou 5	1,5 km	CDCD	75 m
	Qualification Super Sprint	4,5 km	Simple, 15 secondes	3	1,5 km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	7,5 km	Simultané	5	1,5 km	CCDD	75 m
Benjamins femmes (15-18 ans)	Individuelle	10 km	Simple, 15 secondes	5	2 km	CDCD	45 secondes
	Départ groupé 30	7,5 km	Simultané	5	1,5 km	CCDD	150 m
	Départ groupé 60	9 km	Simultané	6	1,5 km	CCDD	150 m
	Poursuite	7,5 km	Poursuite, 3 secondes	5	1,5 km	CCDD	150 m
	Sprint	6 km	Simple, 15 secondes	3	2 km	CD	150 m
	Relais	6 km	Simultané	3	2 km	CD	150 m
	Relais mixte	6 km	Simultané	3	2 km	CD	150 m
	Relais mixte simple	6-7,5 km	Simultané	4 ou 5	1,5 km	CDCD	75 m
	Qualification Super Sprint	4,5 km	Simple, 15 secondes	3	1,5 km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	7,5 km	Simultané	5	1,5 km	CCDD	75 m
Benjamins hommes (15-18 ans)	Individuelle	12,5 km	Simple, 15 secondes	5	2,5 km	CDCD	45 secondes
	Départ groupé 30	10 km	Simultané	5	2 km	CCDD	150 m
	Départ groupé 60	12 km	Simultané	6	2 km	CCDD	150 m
	Poursuite	10 km	Poursuite, 3 secondes	5	2 km	CCDD	150 m
	Sprint	7,5 km	Simple, 15 secondes	3	2,5 km	CD	150 m
	Relais	7,5 km	Simultané	3	2,5 km	CD	150 m
	Relais mixte	6 km	Simultané	3	2 km	CD	150 m
	Relais mixte simple	6-7,5 km	Simultané	4 ou 5	1,5 km	CDCD	75 m
	Qualification Super Sprint	4,5 km	Simple, 15 secondes	3	1,5 km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	7,5 km	Simultané	5	1,5 km	CCDD	75 m
Garçons U17 couchés, Filles U17 couchées (U17)	Individuelle	8 km	Simple, 15 secondes	4	2 km	CCC	30 secondes
	Départ groupé 30	8 km	Simultané	4	2 km	CCC	75 m

	Départ groupé 60	8 km	Simultané	5	1 km x 2 (premières boucles) 2 km	CCC	75 m
	Poursuite	8 km	Poursuite, 3 secondes	4	2 km	CCC	75 m
	Sprint	6 km	Simple, 15 secondes	3	2 km	CC	75 m
	Relais, relais mixte	4,5 km	Simultané	3	1,5 km	CC	75 m
	Relais mixte simple	4-5 km	Simultané	4 ou 5	1 km	CCCC	75 m
	Qualification Super Sprint	3 km	Simple, 15 secondes	3	1 km	CC	75 m
	Finale Super Sprint	8 km	Simultané	4	2 km	CCC	75 m
Garçons U17 debout, Filles U17 debout (U17)	Individuelle	7,5 km	Simple, 15 secondes	5	1,5 km	CDCD	30 secondes
	Départ groupé 30	7,5 km	Simultané	5	1,5 km	CCDD	75 m
	Départ groupé 60	7,5 km	Simultané	6	700 m x 2 (premières boucles) 1,5 km	CCDD	75 m
	Poursuite	7,5 km	Poursuite, 3 secondes	5	1,5 km	CCDD	75 m
	Sprint	6 km	Simple, 15 secondes	3	2 km	CD	75 m
	Relais, relais mixte	4,5 km	Simultané	3	1,5 km	CD	75 m
	Relais mixte simple	4-5 km	Simultané	4 ou 5	1 km	CDCD	75 m
	Qualification Super Sprint	3 km	Simple, 15 secondes	3	1 km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	5 km	Simultané	5	1 km	CCDD	75 m
Développe- ment 2 (U17)	Individuelle	6 km	Simple, 15 secondes	4	1,5 km	CCC	30 secondes
	Départ groupé 30	6 km	Simultané	4	1,5 km	CCC	75 m
	Départ groupé 60	6 km	Simultané	5	700 m x 2 (premières boucles) 1,5 km	CCC	75 m
	Poursuite	6 km	Poursuite, 3 secondes	4	1,5 km	CCC	75 m
	Sprint	4,5 km	Simple, 15 secondes	3	1,5 km	CC	75 m
	Relais, relais mixte	3 km	Simultané	3	1 km	CC	75 m
	Relais mixte simple	4-5 km	Simultané	4 ou 5	1 km	CCCC	75 m
	Qualification Super Sprint	3 km	Simple, 15 secondes	3	1 km	CC	75 m
	Finale Super Sprint	4 km	Simultané	4	1 km	CCC	75 m
Développe- ment 1 (U17)	Individuelle	4 km	Simple, 15 secondes	4	1 km	CCC	30 secondes
	Départ groupé 30	4 km	Simultané	4	1 km	CCC	75 m

	Départ groupé 60	4,5 km	Simultané	5	700 m x 2 (premières boucles) 1 km	CCC	75 m
	Poursuite	4 km	Poursuite, 3 secondes	4	1 km	CCC	75 m
	Sprint	3 km	Simple, 15 secondes	3	1 km	CC	75 m
	Relais, relais mixte	3 km	Simultané	3	1 km	CC	75 m
	Relais mixte simple	2,8-3,5 km	Simultané	4 ou 5	700 m	CCCC	75 m
	Qualification Super Sprint	2,1 km	Simple, 15 secondes	3	700 m	CC	75 m
	Finale Super Sprint	2,8 km	Simultané	4	700 m	CCC	75 m
Adultes 4 (17-34, 35-49, 50+)	Individuelle	12,5 km	Simple, 15 secondes	5	2,5 km	CDCD	30 secondes
	Départ groupé 30	10 km	Simultané	5	2 km	CCDD	75 m
	Départ groupé 60	12 km	Simultané	6	2 km	CCDD	75 m
	Poursuite	10 km	Poursuite, 3 secondes	5	2 km	CCDD	75 m
	Sprint	7,5 km	Simple, 15 secondes	3	2,5 km	CD	75 m
	Relais, relais mixte	4,5 km	Simultané	3	1,5 km	CD	75 m
	Relais mixte simple	6-7,5 km	Simultané	4 ou 5	1,5 km	CDCD	75 m
	Qualification Super Sprint	4,5 km	Simple, 15 secondes	3	1,5 km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	7,5 km	Simultané	5	1,5 km	CCDD	75 m
Adultes 3 (17-34, 35-49, 50+)	Individuelle	10 km	Simple, 15 secondes	5	2 km	CDCD	30 secondes
	Départ groupé 30	7,5 km	Simultané	5	1,5 km	CCDD	75 m
	Départ groupé 60	9 km	Simultané	6	1,5 km	CCDD	75 m
	Poursuite	7,5 km	Poursuite, 3 secondes	5	1,5 km	CCDD	75 m
	Sprint	6 km	Simple, 15 secondes	3	2 km	CD	75 m
	Relais, relais mixte	4,5 km	Simultané	3	1,5 km	CD	75 m
	Relais mixte simple	6-7,5 km	Simultané	4 ou 5	1,5 km	CDCD	75 m
	Qualification Super Sprint	4,5 km	Simple, 15 secondes	3	1,5 km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	5 km	Simultané	5	1 km	CCDD	75 m
Adultes 2 (17-34, 35-49, 50+)	Individuelle	7,5 km	Simple, 15 secondes	5	1,5 km	CDCD	30 secondes
	Départ groupé 30	5 km	Simultané	5	1 km	CCDD	75 m
	Départ groupé 60	6 km	Simultané	6	1 km	CCDD	75 m
	Poursuite	5 km	Poursuite, 3 secondes	5	1 km	CCDD	75 m
	Sprint	4,5 km	Simple, 15 secondes	3	1,5 km	CD	75 m
	Relais, relais mixte	3 km	Simultané	3	1 km	CD	75 m
	Relais mixte simple	4-5 km	Simultané	4 ou 5	1 km	CDCD	75 m
	Qualification Super Sprint	3 km	Simple, 15 secondes	3	1 km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	3,5 km	Simultané	5	700 m	CCDD	75 m

Adultes 1 (17-34, 35-49, 50+)	Individuelle	7,5 km	Simple, 15 secondes	5	1,5 km	CD	30 secondes
	Départ groupé 30	5 km	Simultané	5	1 km	CCDD	75 m
	Départ groupé 60	6 km	Simultané	6	1 km	CCDD	75 m
	Poursuite	5 km	Poursuite, 3 secondes	5	1 km	CCDD	75 m
	Sprint	4,5 km	Simple, 15 secondes	3	1,5 km	CD	75 m
	Relais, relais mixte	3 km	Simultané	3	1 km	CD	75 m
	Relais mixte simple	4-5 km	Simultané	4 ou 5	1 km	CD	75 m
	Qualification Super Sprint	3 km	Simple, 15 secondes	3	1 km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	3,5 km	Simultané	5	700 m	CCDD	75 m
Femmes/Hommes Ouvert Para Debout / personnes malvoyantes	Sprint	7,5 km	Simple, 15 secondes	3	2,5 km	CC	150 m
	Milieu	10 km	Simple, 15 secondes	5	2 km	CCCC	150 m
	Individuelle	12,5 km	Simple, 15 secondes	5	2,5 km	CCCC	60 secondes
	Poursuite	10 km	Poursuite, 3 secondes	5	2 km	CCCC	150 m
	Qualifications de poursuite de sprint	3,6-4,2 km	Simple, 15 secondes	3	1,2-1,4 km	CC	15 secondes
	Finale de la poursuite sprint	3,6-4,2 km	Poursuite, 3 secondes	3	1,2-1,4 km	CC	75 m
	Qualifications par équipe	2,4-2,8 km	Simple, 15 secondes	2+2	1,2-1,4 km	CC+CC	75 m
	Finale du sprint par équipe	2,4-2,8 km	Simultané	2+2	1,2-1,4 km	CC+CC	75 m
Femmes/Hommes Ouvert Para assise	Sprint	7,5 km	Simple, 15 secondes	3	2,5 km	CC	100 m
	Milieu	10 km	Simple, 15 secondes	5	2 km	CCCC	100 m
	Individuelle	12,5 km	Simple, 15 secondes	5	2,5 km	CCCC	60 secondes
	Poursuite	10 km	Poursuite, 3 secondes	5	2 km	CCCC	100 m
	Qualifications de poursuite de sprint	2,4-3,0 km	Simple, 15 secondes	3	800 m à 1 km	CC	15 secondes
	Finale de la poursuite sprint	2,4-3,0 km	Poursuite, 3 secondes	3	800 m à 1 km	CC	75 m
	Qualifications par équipe	1,6-2,0 km	Simple, 15 secondes	2+2	800 m à 1 km	CC+CC	75 m
	Finale du sprint par équipe	1,6-2,0 km	Simultané	2+2	800 m à 1 km	CC+CC	75 m
Para debout, développement	Individuelle	6 km	Simple, 15 secondes	4	1,5 km	CCC	30 secondes
	Poursuite	6 km	Poursuite, 3 secondes	4	1,5 km	CCC	75 m
	Sprint	4,5 km	Simple, 15 secondes	3	1,5 km	CC	75 m
	Qualifications de poursuite de sprint	3 km	Simple, 15 secondes	3	1 km	CC	75 m

	Finale de la poursuite sprint	3 km	Poursuite, 3 secondes	3	1 km	CC	75 m
	Qualifications par équipe	2 km	Simple, 15 secondes	2+2	1 km	CC-CC	75 m
	Finale du sprint par équipe	2 km	Simultané	2+2	1 km	CC-CC	75 m
Para assis et personnes malvoyantes, Développement	Individuelle	4 km	Simple, 15 secondes	4	1 km	CCC	30 secondes
	Poursuite	4 km	Poursuite, 3 secondes	4	1 km	CCC	75 m
	Sprint	3 km	Simple, 15 secondes	3	1 km	CC	75 m
	Qualifications de poursuite de sprint	1,5 km	Simple, 15 secondes	3	500 m	CC	75 m
	Finale de la poursuite sprint	1,5 km	Poursuite, 3 secondes	3	500 m	CC	75 m
	Qualifications par équipe	1 km	Simple, 15 secondes	2+2	500 m	CC	75 m
	Finale du sprint par équipe	1 km	Simultané	2+2	500 m	CC	75 m

2. Classes et spécifications de course et de tir (« Cross »)

Les comités d'organisation peuvent s'appuyer sur les éléments suivants :

Classe	Format de compétition	Distance de compétition	Type de départ	Boucles	Longueur	Séquence	Pénalité
Femmes (21+)	Individuelle	6 km	Simple, 15 secondes	5	1,2 km	CDCD	30 secondes
	Départ groupé 30	5 km	Simultané	5	1 km	CCDD	70 m
	Poursuite	5 km	Poursuite, 3 secondes	5	1 km	CCDD	70 m
	Sprint	3 km	Simple, 15 secondes	3	1 km	CD	70 m
	Relais	3 km	Simultané	3	1 km	CD	70 m
	Relais mixte	Hommes : 2 x 4 km Femmes : 2 x 3 km	Simultané	3	Hommes : 1,3 km Femmes : 1 km	CD	70 m
Hommes (21 ans et plus)	Individuelle	7 km	Simple, 15 secondes	5	1,4 km	CDCD	30 secondes
	Départ groupé 30	6 km	Simultané	5	1,2 km	CCDD	70 m
	Poursuite	6 km	Poursuite, 3 secondes	5	1,2 km	CCDD	70 m
	Sprint	4 km	Simple, 15 secondes	3	1,3 km	CD	70 m
	Relais	4 km	Simultané	3	1,3 km	CD	70 m
	Relais mixte	Hommes : 2 x 4 km Femmes : 2 x 3 km	Simultané	3	Hommes : 1,3 km Femmes : 1 km	CD	70 m
Femmes juniors (19-20 ans)	Individuelle	6 km	Simple, 15 secondes	5	1,2 km	CDCD	30 secondes
	Départ groupé 30	5 km	Simultané	5	1 km	CCDD	70 m
	Poursuite	5 km	Poursuite, 3 secondes	5	1 km	CCDD	70 m
	Sprint	3 km	Simple, 15 secondes	3	1 km	CD	70 m
	Relais	3 km	Simultané	3	1 km	CD	70 m
	Relais mixte	Hommes : 2 x 4 km Femmes : 2 x 3 km	Simultané	3	Hommes : 1,3 km Femmes : 1 km	CD	70 m
Hommes juniors (19-20 ans)	Individuelle	7 km	Simple, 15 secondes	5	1,4 km	CDCD	30 secondes
	Départ groupé 30	6 km	Simultané	5	1,2 km	CCDD	70 m
	Poursuite	6 km	Poursuite, 3 secondes	5	1,2 km	CCDD	70 m
	Sprint	4 km	Simple, 15 secondes	3	1,3 km	CD	70 m
	Relais	4 km	Simultané	3	1,3 km	CD	70 m

	Relais mixte	Hommes : 2 x 4 km Femmes : 2 x 3 km	Simultané	3	Hommes : 1,3 km Femmes : 1 km	CD	70 m
Benjamins femmes (15-18 ans)	Individuelle	5 km	Simple, 15 secondes	5	1 km	CDCD	30 secondes
	Départ groupé 30	4 km	Simultané	5	800 m	CCDD	70 m
	Poursuite	4 km	Poursuite, 3 secondes	5	800 m	CCDD	70 m
	Sprint	3 km	Simple, 15 secondes	3	1 km	CD	70 m
	Relais	3 km	Simultané	3	1 km	CD	70 m
	Relais mixte	2 x 3 km	Simultané	3	1 km	CD	70 m
Benjamins hommes (15-18 ans)	Individuelle	6 km	Simple, 15 secondes	5	1,2 km	CDCD	30 secondes
	Départ groupé 30	5 km	Simultané	5	1 km	CCDD	70 m
	Poursuite	5 km	Poursuite, 3 secondes	5	1 km	CCDD	70 m
	Sprint	3 km	Simple, 15 secondes	3	1 km	CD	70 m
	Relais	3 km	Simultané	3	1 km	CD	70 m
	Relais mixte	Femmes : 2 x 3 km	Simultané	3	1 km	CD	70 m
Garçons U17 couchés, Filles U17 couchées (U17)	Individuelle	5 km	Simple, 15 secondes	4	1,2 km	CCC	30 secondes
	Départ groupé 30	4 km	Simultané	4	1 km	CCC	70 m
	Poursuite	4 km	Poursuite, 3 secondes	4	1 km	CCC	70 m
	Sprint	3 km	Simple, 15 secondes	3	1 km	CC	70 m
	Relais	3 km	Simultané	3	1 km	CC	70 m
	Relais mixte	2 x 3 km	Simultané	3	1 km	CC	70 m
Garçons U17 debout, Filles U17 debout (U17)	Individuelle	5 km	Simple, 15 secondes	5	1 km	CDCD	30 secondes
	Départ groupé 30	4 km	Simultané	5	800 m	CCDD	70 m
	Poursuite	4 km	Poursuite, 3 secondes	5	800 m	CCDD	70 m
	Sprint	3 km	Simple, 15 secondes	3	1 km	CD	70 m
	Relais	3 km	Simultané	3	1 km	CD	70 m
	Relais mixte	2 x 3 km	Simultané	3	1 km	CD	70 m
Développement 2 (U17)	Individuelle	3,2 km	Simple, 15 secondes	4	800 m	CCC	30 secondes
	Départ groupé 30	3,2 km	Simultané	4	800 m	CCC	40 m
	Poursuite	3,2 km	Poursuite, 3 secondes	4	800 m	CCC	40 m
	Sprint	2,4 km	Simple, 15 secondes	3	800 m	CC	40 m
	Relais	2,4 km	Simultané	3	800 m	CC	40 m
	Relais mixte	2,4 km	Simultané	3	800 m	CC	40 m

Adultes 4 (17-34, 35-49, 50+)	Individuelle	7 km	Simple, 15 secondes	5	1,4 km	CD	30 secondes
	Départ groupé 30	6 km	Simultané	5	1,2 km	CCDD	70 m
	Poursuite	6 km	Poursuite, 3 secondes	5	1,2 km	CCDD	70 m
	Sprint	4 km	Simple, 15 secondes	3	1,3 km	CD	70 m
	Relais	4 km	Simultané	3	1,3 km	CD	70 m
	Relais mixte	Hommes : 2 x 4 km Femmes : 2 x 3 km	Simultané	3	Hommes : 1,3 km Femmes : 1 km	CD	70 m
Adultes 3 (17-34, 35-49, 50+)	Individuelle	6 km	Simple, 15 secondes	5	1,2 km	CD	30 secondes
	Départ groupé 30	5 km	Simultané	5	1 km	CCDD	70 m
	Poursuite	5 km	Poursuite, 3 secondes	5	1 km	CCDD	70 m
	Sprint	3 km	Simple, 15 secondes	3	1 km	CD	70 m
	Relais	3 km	Simultané	3	1 km	CD	70 m
	Relais mixte	Hommes : 2 x 4 km Femmes : 2 x 3 km	Simultané	3	Hommes : 1,3 km Femmes : 1 km	CD	70 m
Adultes 2 (17-34, 35-49, 50+)	Individuelle	5 km	Simple, 15 secondes	5	1 km	CD	30 secondes
	Départ groupé 30	4 km	Simultané	5	800 m	CCDD	70 m
	Poursuite	4 km	Poursuite, 3 secondes	5	800 m	CCDD	70 m
	Sprint	3 km	Simple, 15 secondes	3	1 km	CD	70 m
	Relais	3 km	Simultané	3	1 km	CD	70 m
	Relais mixte	2 x 3 km	Simultané	3	1 km	CD	70 m
Adultes 1 (17-34, 35-49, 50+)	Individuelle	5 km	Simple, 15 secondes	5	1 km	CD	30 secondes
	Départ groupé 30	4 km	Simultané	5	800 m	CCDD	70 m
	Poursuite	4 km	Poursuite, 3 secondes	5	800 m	CCDD	70 m
	Sprint	3 km	Simple, 15 secondes	3	1 km	CD	70 m
	Relais	3 km	Simultané	3	1 km	CD	70 m
	Relais mixte	2 x 3 km	Simultané	3	1 km	CD	70 m

Notes sur les catégories et les spécifications des compétitions :

1. Les concurrents des catégories Adultes 2, Adultes 3 et Adultes 4 doivent porter leur carabine lorsqu'ils parcourent le parcours à ski. Les concurrents des catégories Adultes 1, Développement, U17 Couché et U17 Debout ne portent pas leur carabine lorsqu'ils parcourent le parcours à ski.

2. Tous les concurrents qui ne portent pas de fusils doivent se conformer à la section appropriée des procédures de tir pour les concurrents ne portant pas de fusils contenues dans l'annexe B.
3. Le type de relais déterminera la distance et le nombre de relais. Il peut s'agir de relais à 2, 3 ou 4 personnes, composés de coureurs du même sexe ou mixtes. Les modalités seront précisées après la date limite d'inscription.
4. Les catégories U17 couché, U17 debout, Développement et Adultes sont des classes de Biathlon Canada. Les politiques d'accueil des divisions utilisant ces appellations doivent respecter les règles énoncées dans la présente politique d'accueil.
5. Les catégories U17 couchées et U17 debout seront offertes aux Championnats nationaux. Les catégories de Développement et Adultes ne seront pas offertes aux Championnats nationaux. Toutes les épreuves de l'IBU et de Biathlon Canada seront offertes aux Championnats de l'Ouest et de l'Est.
6. Les longueurs/séquences de boucles qui diffèrent des dispositions de la présente politique d'accueil doivent être indiquées dans l'invitation et être examinées lors de la réunion des capitaines d'équipe ou dans une communication préalable à l'événement.
7. Les catégories de Développement 1 et Développement 2 sont mixtes.
8. Les participants de la catégorie Développement 1 peuvent utiliser un support de fusil. Les participants des catégories U17 couché, U17 debout, Développement 2 et Adultes ne peuvent pas utiliser de support de fusil.

Annexe B – Ajustements réglementaires et procédures de tir pour les concurrents ne portant pas de fusil et pour les catégories de biathlon électronique

1. PROCÉDURES RELATIVES AU FUSIL

1.1 Pour les catégories U17 Debout et Adultes 1, deux procédures sont possibles pour la récupération des carabines après le parcours de ski. Les carabines peuvent être apportées au tapis de tir par un entraîneur, ou bien déposées et récupérées par l'athlète sur les râteliers prévus à cet effet. Il est recommandé, pour toutes ces catégories, que les carabines soient apportées au tapis de tir par les entraîneurs ou les officiels. Le choix de la procédure pour chaque compétition peut être précisé dans l'invitation ou décidé lors de la réunion des capitaines d'équipe. Pour les catégories U17 Couché et Développement, les carabines doivent obligatoirement être apportées au tapis de tir par un entraîneur ou un officiel.

2. PROCÉDURES RELATIVES AUX FUSILS APPORTÉS AUX TAPIS

2.1 Conformément à cette procédure, les carabines sont positionnées sur le tapis par un entraîneur, le canon pointant vers les cibles, ou remises directement à l'athlète une fois celui-ci installé sur le tapis. Sauf si des couloirs sont attribués à des athlètes spécifiques, les carabines ne doivent pas être placées sur le tapis avant que l'athlète ne soit en vue de l'entraîneur sur le pas de tir. Le compétiteur doit effectuer l'intégralité de la procédure de chargement et de tir sans assistance. Après avoir tiré le dernier coup de chaque série, le compétiteur doit ouvrir la culasse, placer la carabine sur le tapis, le canon pointant vers les cibles, puis quitter le tapis et le pas de tir de manière habituelle.

2.2 Les entraîneurs sont responsables du prépositionnement des carabines, de leur déplacement vers un autre point de tir ou hors du pas de tir en toute sécurité, et de la fourniture des munitions aux compétiteurs. Aucun ajustement de temps ne sera accordé en cas de retard imputable à une action relevant de la responsabilité des entraîneurs. De plus, les entraîneurs doivent veiller à ce qu'une carabine placée sur un tapis ne gêne pas, ne perturbe pas ou n'interfère pas avec les autres compétiteurs.

2.3 L'entraîneur du compétiteur est responsable d'effectuer le contrôle de sécurité du fusil avant qu'il ne soit déplacé vers un autre emplacement, en retirant le chargeur ou en confirmant qu'il n'y a pas de chargeur inséré, et en confirmant que l'action a été ouverte et qu'il n'y a pas de cartouche dans la chambre.

3. PROCÉDURE DE RANGEMENT DU FUSIL

3.1 Avant le début de la compétition, tous les fusils, avec les culasses ouvertes sauf autorisation contraire, seront placés dans les râteliers d'entrée situés à l'entrée du champ de tir.

3.2 Les compétiteurs doivent s'immobiliser complètement sur les tapis situés devant les râteliers d'entrée avant de saisir leur fusil. Chaque compétiteur saisit ensuite son fusil et le place dans la position de port correcte sur son dos.

3.3 Les concurrents se rendront ensuite à ski à leurs points de tir et effectueront les procédures normales de tir, telles que définies dans les règles de l'IBU, pour le retrait et le remplacement du fusil, pour le tir et pour quitter le point de tir.

3.4 Après chaque série de tirs, chaque compétiteur se dirige vers les râteliers de sortie situés à la sortie du stand de tir et doit s'immobiliser complètement sur les tapis placés devant ces râteliers. Il retire ensuite son fusil de son dos et le dépose sur les râteliers. La culasse doit être ouverte lorsque le compétiteur quitte le tapis de sortie. Nonobstant la règle 8.5.2 du Règlement des épreuves et compétitions de l'IBU, une fois sur un tapis de sortie, et à condition que le canon soit pointé vers le haut, le compétiteur peut ouvrir la culasse afin de déposer son fusil sur le râtelier. Une fois le fusil correctement et solidement placé sur le râtelier, le compétiteur peut reprendre la compétition.

3.5 En cas d'intempéries, le délégué technique, ou en son absence le responsable de la compétition ou le responsable du stand de tir, peut autoriser un officiel désigné à fermer la culasse des fusils placés dans le râtelier de sortie afin d'éviter l'accumulation de neige ou de glace. Cet officiel ne peut fermer la culasse qu'après avoir vérifié que la culasse est ouverte, qu'aucune cartouche ni douille vide ne se trouve dans la chambre et qu'aucun chargeur inséré dans le mécanisme du fusil n'est rempli. Ceci permettra de transporter les fusils et de les laisser dans le râtelier culasse fermée afin d'empêcher

toute infiltration de neige ou de glace en cas de conditions météorologiques défavorables.

3.6 Il ne faut pas gêner les concurrents lorsqu'ils récupèrent leurs fusils ou lorsqu'ils les placent sur les supports d'entrée ou de sortie.

3.7 Le Comité d'organisation est responsable de la mise à disposition d'un nombre suffisant de râteliers à fusils. Les râteliers d'entrée et de sortie doivent être situés à l'extérieur de la Zone de silence, sur une surface plane, et positionnés de manière à ce que les fusils soient accessibles des deux côtés. Les tapis doivent être placés sous le râtelier et dépasser de chaque côté d'au moins 50 cm. Il convient de veiller à ce que les tapis offrent une surface sûre et antidérapante pour les athlètes.

3.8 Le comité d'organisation doit avoir au moins un officiel aux râteliers d'entrée et de sortie pour surveiller la récupération et le retrait des fusils par les concurrents et pour superviser les officiels qui déplacent les fusils.

3.9 Le comité d'organisation doit fournir un nombre suffisant d'officiels pour transporter les fusils jusqu'aux râteliers d'entrée afin qu'ils soient prêts pour les prochains tirs des compétiteurs. Si les entraîneurs souhaitent effectuer eux-mêmes le transfert des fusils du râtelier de sortie vers celui d'entrée, cela est autorisé, mais ils doivent en informer l'organisateur avant le début de la compétition.

3.10 Chaque concurrent est responsable de placer son fusil dans les supports d'entrée du champ de tir avant la compétition.

3.11 Si un fusil n'est pas en place dans le râtelier pour qu'un concurrent puisse le récupérer à son arrivée à l'entrée du champ de tir, un officiel muni d'un chronomètre enregistrera le temps du retard et le jury de compétition prendra une décision concernant un ajustement du temps en fonction des circonstances.

4. PORTE-FUSILS

4.1 Un nombre suffisant de râteliers à fusils doit être installé sur le pas de tir afin de permettre à chaque tireur de ranger son fusil. Ces râteliers doivent être en bois et faciliter le dépôt et le retrait des fusils par les tireurs, tout en empêchant leur chute

accidentelle. L'écartement entre les encoches destinées à recevoir les fusils doit être d'au moins 35 cm.

4.2 L'organisateur doit numéroter les râteliers à fusils à l'entrée du pas de tir avec les numéros de départ des concurrents. Ces numéros doivent être parfaitement visibles à l'aide d'un marqueur permanent indélébile, résistant à la pluie et à la neige, et apposés sur ou près des encoches afin d'indiquer clairement l'emplacement des fusils. La numérotation des râteliers doit être réalisée de manière à séparer physiquement les fusils des concurrents ayant des numéros de départ quasi consécutifs, afin de minimiser le risque que plusieurs concurrents utilisent le même râtelier simultanément.

4.3 Les carabines placées dans les râteliers doivent porter le numéro de départ du compétiteur sur la partie supérieure du fût, de manière à ce que ce numéro soit clairement visible lorsque la carabine est dans le râtelier. Ce marquage des carabines est généralement effectué lors du contrôle du matériel avant chaque compétition.

5. PÉNALITÉ

5.1 Une pénalité de trente secondes sera imposée pour chaque violation des procédures de sécurité des sections 2 et 3 par les concurrents.

5.2 Le jury de la compétition traitera les autres questions découlant des procédures de sécurité ci-dessus conformément aux principes énoncés dans le règlement des événements et des compétitions de l'IBU et au bon sens.

6. AUTRES MODIFICATIONS DE RÈGLES

6.1 Biathlon Canada se réserve le droit de modifier les compétitions existantes et d'introduire de nouveaux types de compétitions dans les événements de Biathlon Canada pour toutes les catégories.

6.2 Le calendrier, la séquence et les types de compétitions IBU/Biathlon Canada lors des événements seront établis par Biathlon Canada en consultation avec le CO.

6.3 Le CO/DT peut décider de ne pas utiliser de tirage au sort. Les dates limites d'inscription (y compris les relais) sont déterminées par le DT en concertation avec le CO.

6.4 La disqualification ne sera pas systématique pour toutes les infractions à l'article 11.3.4.h du Règlement des catégories et compétitions de l'IBU (« déviation du parcours balisé ») . Une pénalité d'une minute sera appliquée par tour dévié si le concurrent ne tire aucun avantage de cette déviation. Les concurrents ayant tiré un avantage de cette déviation seront disqualifiés .

6.5 La disqualification ne sera pas appliquée en cas d'infraction à l'article 8.5.4 relatif au retrait et à l'épaulement du fusil. Une pénalité de 30 secondes sera appliquée pour chaque infraction.

6.6 Aucune pénalité ne sera appliquée si un concurrent parcourt une boucle de pénalité plus longue que prescrite. Une pénalité de trente secondes sera imposée chaque fois qu'un concurrent parcourt une boucle de pénalité plus courte que prescrite.

6.7 Même lors d'événements où il existe plusieurs classes de compétition, tous les concurrents doivent se présenter à la zone d'inspection des matériaux/équipements et des vêtements avant le début au plus tard 10 minutes avant le début de la première classe de compétition.

6.8 Les organisateurs peuvent exiger qu'un athlète subisse l'inspection de son équipement avant le départ une seule fois, avant sa première compétition. Dans ce cas, cette inspection doit être possible pendant l'entraînement et, si nécessaire, lors du réglage de la visée les jours de compétition. Si le poids de la détente d'une carabine est ajusté après l'inspection préalable, il doit être vérifié de nouveau avant le début de toute compétition. Les organisateurs doivent disposer de poids de détente sur le pas de tir ou dans la zone de départ les jours de compétition. Dans tous les cas, la vérification finale avant le départ, conformément à la règle 4.2.2.4 du règlement des compétitions IBU, doit être effectuée pour chaque compétiteur à chaque compétition.

6.9 La règle 8.5.1.1 (Marqueur de sécurité) du règlement de l'IBU relatif aux événements et compétitions ne s'appliquera pas aux événements sanctionnés par Biathlon Canada.

6.10 La règle 9.2.4.1.2 de l'IBU relative aux événements et aux compétitions ne peut être appliquée que si nécessaire pour démarrer la classe suivante de concurrents et seulement après que toutes les autres options raisonnables pour permettre aux concurrents de terminer aient été épuisées.

6.11 Les sanctions réduites suivantes s'appliquent aux catégories Développement , Garçons U17, Filles U17 et Adultes :

Règlement des événements et compétitions de l'IBU	Pénalité réduite
11.3.3.d – Crossfire	Aucune pénalité
11.3.1.a – un athlète participe à une poursuite et démarre jusqu'à un maximum de trois quelques secondes avant l'heure de début officiellement prévue 11.3.1.b – Départ en dehors de la fenêtre de départ lors des qualifications Sprint, Individuel ou Super Sprint sans retour au départ 11.3.1.c – Violation des règles énoncées à l'article 8.2.1 lors des compétitions de départ groupé, de sprint et individuel avec départ en groupe, de finale de super sprint, de poursuite et/ou de relais. 11.3.1.d – avoir tiré depuis une mauvaise position de tir, une mauvaise séquence de tir et/ou une mauvaise position dans la ligne de tir	15 secondes
11.3.2.a – Ne pas céder le passage à la première demande d'un concurrent qui tente de dépasser en sprint et en compétition individuelle	30 secondes
11.3.3.a – Chaque boucle de pénalité, résultant de pénalités de tir, non effectuée par un athlète immédiatement après chaque tir couché ou debout 11.3.3.b – Chaque coup non tiré si les athlètes reprennent le ski avant d'avoir tiré les cinq coups en individuel, sprint, poursuite, départ groupé ou super sprint, ou les huit coups en relais, sans avoir atteint toutes les cibles. 11.3.3.c – Démarrage sans étiquette au niveau du relais	60 secondes
11.3.4.p – Uniquement pour les cours de développement : utiliser un deuxième chargeur au lieu de recharger manuellement les cartouches perdues, les cartouches de remplacement en cas de raté d'allumage ou	120 secondes

les cartouches de rechange individuellement. 11.3.4.s – Départ plus de trois secondes avant l'heure de départ prévue dans une compétition de poursuite	
---	--

7. RÈGLES DU BIATHLON OPTIQUE/LASER

7.1 Des cours de biathlon optique/laser qui suivent les règles du Développement 1, du Développement 2 et de l'Adultes 1 (avec tir couché uniquement) devraient être proposés lors des championnats de l'Est et de l'Ouest.

7.2 Les cibles pour les fusils optiques/laser doivent être placées à 10 m de la ligne de tir et doivent être aussi proches que possible de 43 cm au-dessus du niveau de la rampe de tir.

7.3 La taille cible pour Ecoaims doit être définie comme suit niveau 7 pour le tir couché.

7.4 Les carabines optiques/laser doivent être réglées par les entraîneurs avant la compétition. Elles seront placées sur les tapis de tir et partagées par tous les athlètes participant à la compétition.

7.5 Les élèves du cours Développement 1 peuvent utiliser un support de tir. Les élèves des cours Développement 2 et Adultes ne peuvent pas utiliser de support de tir, mais peuvent utiliser une bretelle/un repose-main s'ils en ont un.

7.6 Pour les compétitions Ecoaims, les concurrents seront autorisés à regarder l'affichage pendant les séances de tir, étant donné que les fusils sont généralement réglés et partagés par tous les concurrents.

Annexe C – Avis de sécurité concernant la cabine de fartage

POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ, IL FAUT OBSERVER LES MODALITÉS SUIVANTES

1. Assurez-vous de porter un masque filtrant et de changer les cartouches de filtre au moins une fois par mois, ou selon les conseils du fabricant.
2. Assurez-vous que votre masque à filtre est toujours bien ajusté contre la peau du visage.
3. Évitez de passer trop de temps dans le local de fartage.
4. N'entreposez pas d'aliments dans le local de fartage.
5. Ne consommez pas de nourriture ou de breuvage dans le local de fartage, ou lorsque vous avez des particules de fart sur les mains.
6. Aérez le local s'il y a de la poussière ou de la fumée là-dedans.
7. Empêchez les athlètes d'entrer dans le local, à moins que ce ne soit pas absolument nécessaire.
8. Considérez la possibilité de recourir à une protection pour vos oreilles si vous faites usage d'outils électriques bruyants.
9. Nettoyez le local tous les jours, et portez un masque lors du nettoyage.
10. Suivez les indications des organisateurs pour disposer du fart excédant

Annexe D – Demandes d’agrément en tant que site admissible pour accueillir les compétitions nationales de Biathlon Canada

Chaque année, Biathlon Canada ouvrira les candidatures pour ceux qui souhaitent devenir un site admissible à accueillir les événements sanctionnés par Biathlon Canada suivants :

- Nationaux
- Est
- Westerns
- Championnats canadiens des maîtres
- Événements d’été

Le formulaire de candidature en ligne doit être rempli et comprendra les questions/exigences suivantes :

- Nom et coordonnées du responsable du club et de la division
- Spécifications actuelles du lieu
- Plans de modernisation des installations au cours des quatre prochaines années
- Plans de recrutement et de formation des fonctionnaires pour les quatre prochaines années, y compris les plans de formation des fonctionnaires pour les postes suivants et le nombre total de volontaires à recruter et à former :
 - Responsable de la concurrence
 - Câble de gamme
 - Responsable de cours
 - Chronométrage
 - Stadium Lead
 - Secrétaire à la concurrence

- Plans d'organisation de compétitions provinciales ou régionales au cours des quatre prochaines années
- Niveau de certification du responsable de compétition, du responsable de stand de tir , du responsable de parcours , du responsable du chronométrage , du responsable du stade et du secrétaire de compétition

Annexe E – Normes de compétition

1. Normes générales de compétition pour toutes les épreuves

Lors du choix d'une catégorie de compétition, les concurrents doivent suivre les directives suivantes :

- Les concurrents des catégories IBU doivent réaliser un temps moyen de 20 à 35 minutes pour une épreuve de sprint et un temps de ski moyen inférieur à 60 minutes pour une épreuve individuelle.
- Les concurrents de la catégorie Adultes doivent effectuer une compétition de sprint en moyenne en 20 à 30 minutes et une compétition individuelle en moyenne avec un temps de ski de 35 à 50 minutes.
- Les concurrents de la catégorie U17 doivent effectuer une compétition de sprint en moyenne en 20 à 30 minutes et une compétition individuelle en moyenne avec un temps de ski de 30 à 45 minutes.
- Les concurrents d'une classe de développement doivent terminer une compétition de sprint en moyenne en 15 à 25 minutes et une compétition individuelle en moyenne avec un temps de ski de 25 à 35 minutes.

2. Normes de compétition pour les championnats nationaux

Pour participer à une catégorie IBU aux championnats nationaux, un concurrent doit avoir terminé une compétition de sprint cette saison dans cette catégorie en moins de 45 minutes.

Le comité d'organisation des championnats nationaux peut exiger, au cas par cas, des résultats de la saison prouvant que le compétiteur a atteint le niveau requis. Les compétiteurs inscrits à une catégorie IBU des championnats nationaux, mais dont l'inscription est annulée pour non-respect du niveau requis, doivent être remboursés, déduction faite des frais administratifs pouvant atteindre 25 \$ par compétition.